

REPUBLIQUE DU SENEGAL

\*\*\*

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE



**EVALUATION FINALE DU PROJET D'INTEGRATION  
DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SENEGAL  
(INTAC)**

Malamine SAVANE, Consultant

Email : [laminesav05@yahoo.fr](mailto:laminesav05@yahoo.fr)

**Mars 2013**

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>II</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>1</b>
<b>II. PRESENTATION DU PROJET INTAC.....</b>	<b>3</b>
<b>III.-OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION .....</b>	<b>4</b>
3.1 - <i>Rappel des objectifs de l'évaluation.....</i>	4
3.2 - <i>Portée de l'évaluation .....</i>	4
<b>IV. METHODOLOGIE ADOPTEE .....</b>	<b>5</b>
4.1 - <i>Préambule et cadrage.....</i>	5
4.2 - <i>Logique d'approche de l'évaluation.....</i>	6
4.3- <i>Déroulement .....</i>	6
4.4 – <i>Contraintes, difficultés et limites de la mission .....</i>	7
<b>V. RESULTATS DE LA MISSION D'EVALUATION DU PROJET INTAC .....</b>	<b>8</b>
5.1 <i>Résultats de gestion du projet .....</i>	8
5.1.1 <i>La conception du projet .....</i>	8
5.1.2 <i>L'ancrage institutionnel.....</i>	8
5.1.3 <i>La mise en œuvre des activités du projet .....</i>	9
5.1.4 <i>Les activités prévues et réalisées .....</i>	9
5.1.5 <i>Les activités prévues et non entièrement réalisées .....</i>	12
5.1.6 <i>Conclusion sur les résultats de gestion.....</i>	13
5.2 – <i>Les résultats de développement :effets/ impacts de la mise en œuvre des activités du projet INTAC/ .....</i>	13
5.2.1 <i>Sur la conception : .....</i>	13
5.2.2 <i>Sur le cadrage institutionnel.....</i>	17
5.2.3 <i>Sur la mise en œuvre spécifique des activités .....</i>	18
5.2.4 <i>Sur les études .....</i>	19
5.2.5 <i>Sur le développement d'un modèle d'équilibre économique (prévision du PIB suivant la pluviométrie).....</i>	22
5.2.6 <i>Sur le renforcement de capacités nationales pour une meilleure prise en charge de l'adaptation au changement climatique.....</i>	23
5.3 - <i>Les partenariats.....</i>	25
5.4 - <i>Le système de rapportage du projet .....</i>	26
5.5 - <i>La communication, la visibilité du projet .....</i>	26
5.6 - <i>Point de vue des bénéficiaires .....</i>	27

<b>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>28</b>
6.1 - Conclusion .....	28
6.2 - Recommandations .....	29
<b>VII. ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
<i>Annexe1 : Liste des documents exploités .....</i>	<i>32</i>
<i>Annexe2 : Liste des membres du comité de pilotage et comité scientifique .....</i>	<i>33</i>
<i>Annexe 3 : Analyse des réalisations du projet par rapport aux prévisions du Cadre logique .....</i>	<i>35</i>
<i>Annexe4 : Tableau des équipements mis à la disposition des institutions locales pour renforcer leur intervention .....</i>	<i>39</i>
<i>Annexe 5 : Etat d'exécution budgétaire et financière 2012 - 2013 .....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 6 : Liste des personnes consultées .....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 7 : Termes de référence de la mission.....</i>	<i>42</i>

## LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Tableau des indicateurs par élément d'évaluation .....	5
Illustration 2 : Dimension institutionnelle de la participation des acteurs dans la mise en œuvre du projet INTAC .....	11
Illustration 3 : Dimension institutionnelle de la participation des acteurs dans la mise en œuvre du projet INTAC .....	14
Illustration 4 : Tableau d'analyse des articulations du projet INTAC aux priorités nationales.....	15
Illustration 5 : Carte des zones agro-écologiques selon PANA.....	17
Illustration 6 : Principaux projets spécifiques d'adaptation dans l'environnement d'INTAC .....	19
Illustration 7 : Les principaux acteurs.....	20
Illustration 8 : De nombreuses institutions ont mutualisé leurs ressources autour d'un projet d'intérêt commun.....	21
Illustration 9 : Vers une autonomisation des COMRECC.....	22
Illustration 10 : Renforcement des capacités des acteurs partenaires .....	24
Illustration 11 : Carte sur la zone d'intervention du projet.....	25

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ANACIM</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>ARD</b>	Agence régionale de développement
<b>CAEL</b>	Cellule d'Appui aux Elus locaux
<b>CAP</b>	Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CEPS</b>	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi
<b>CSE</b>	Centre de Suivi écologique
<b>COMRECC</b>	Comités régionaux changement climatique
<b>CUR</b>	Centre universitaire régional
<b>DAP</b>	Document d'Appui au projet
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DCEF</b>	Direction de la Coopération Economique et Financière
<b>DGPRE</b>	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
<b>DI</b>	Direction de l'Investissement
<b>DPN</b>	Direction de la Planification Nationale
<b>DT</b>	Direction Technique
<b>EIA</b>	Enquête Individuelle Approfondie
<b>FAC</b>	Force Action Climat
<b>GTP</b>	Groupe de travail pluridisciplinaire
<b>INTAC</b>	Intégration de l'Adaptation au Changement climatique dans le développement durable
<b>INTACSEN</b>	Intégration de l'Adaptation au Changement climatique dans le développement durable au Sénégal
<b>JICA</b>	Agence de Coopération Internationale Japonaise
<b>LPS</b>	Lettre de Politique Sectorielle
<b>LPAO/UCAD</b>	Laboratoire de Physique atmosphérique
<b>LPSEEN</b>	Lettre de politique sectorielle de l'Environnement et des ressources naturelles
<b>MCS</b>	Matrice de Comptabilité Sociale
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du développement durable
<b>NEX</b>	Exécution Nationale
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONUUDI</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>PAA</b>	Programme d'Adaptation en Afrique
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PANA</b>	Le Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation
<b>PDES</b>	Politique de Développement Economique et Social
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PGIES</b>	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal
<b>PROGEDIME</b>	Projet de Gestion des Dioxines et du Mercure
<b>PTA</b>	Programme de Travail Annuel
<b>PTT</b>	Programme de travail trimestriel
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SAPCO</b>	Société d'Aménagement et de Promotion des Côte et Zone Touristiques
<b>SEPO</b>	Succès - Echecs- Potentialités et Opportunités
<b>TEB</b>	Taux d'exécution budgétaire
<b>TEF</b>	Taux d'exécution financière
<b>TES</b>	Tableau Entrées Sorties
<b>TICAD</b>	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
<b>UCP</b>	Unité de Coordination du Projet

**UEMOA** Union monétaire ouest africaine  
**UNDAF** **Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement**  
**UNICEF** **Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance**  
**WWF** Fonds mondial pour la Nature

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le changement climatique est un phénomène mondial. La situation particulière de l'Afrique de l'Ouest en est très caractérisée en plus des crises de nature très diverse. Les ressources économiques de la sous-région sont encore fortement dépendantes du climat. Jusqu'à 70% de la population de l'Afrique sub-saharienne vivent de l'agriculture largement tributaire de la pluie pour produire, se nourrir et générer de revenus. Or il manque encore des ressources financières et technologiques pour l'atténuation ou pour l'adaptation au changement climatique.

Les pays de la sous-région dont l'Afrique sub-saharienne, sont parmi ceux qui seraient donc durement touchés si la détérioration du climat dans le monde demeure sur cette même tendance. Pour de nombreux acteurs au développement, l'adaptation au changement climatique serait coûteuse et étouffante pour les pays en développement. Ainsi l'inaction vis-à-vis du changement climatique ne peut pas être une option de l'Etat et ses partenaires au développement. Le Rapport sur le Développement dans le Monde 2010 de la Banque mondiale, prévient qu'une augmentation de 2 degrés Celsius peut mettre en danger les efforts de développement surtout en Afrique. Pour la Vice-Présidente de la Banque Mondiale chargée du Développement Durable, Mme Katherine Sierra, les pays en développement doivent se préparer pour les conséquences potentielles d'un changement climatique non maîtrisé. Il est donc aisé de comprendre que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) devenue le principal cadre mondial de coordination de l'exécution des programmes visant à promouvoir le développement de l'Afrique se préoccupe fortement de la question. Ainsi, lors de sa quatrième conférence en mai 2008, elle a traité au point 3 de son ordre du jour « les questions de l'environnement et du changement climatique en Afrique ». C'est ainsi que, dans le cadre de l'établissement par le Japon d'un Fonds de lutte contre le changement climatique de 10 milliards de dollars, il a été exhorté à l'attribution d'un pourcentage substantiel de ce fonds à l'Afrique.

Le Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) a été créé dans ce contexte du Cadre conjoint Japon-PNUD pour le développement d'un partenariat en faveur de l'adaptation au changement climatique en Afrique fondé lors de la Quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Il est lancé en 2008, par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il bénéficie d'un financement de 92,1 millions d'USD du gouvernement japonais. Il appuie vingt pays africains à créer un environnement favorable et à développer la capacité nécessaire au niveau local et national afin de faciliter la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'ajustement nécessaire aux politiques d'adaptation.

Les produits globaux poursuivis par le PAA sont :

- a. *Le développement d'outils et/ou de mécanismes de planification dynamiques à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique ;*
- b. *Le renforcement des capacités des structures institutionnelles pour la prise de décisions intégrées aussi bien aux niveaux local, régional que national, face aux risques et opportunités liés aux changements climatiques;*
- c. *La mise en œuvre de politiques et mesures de résistance des secteurs prioritaires ;*
- d. *Les options de financement pour assurer les coûts d'adaptation ;*
- F. *les connaissances sur les processus d'ajustement aux niveaux régional et national.*

Le Sénégal, pays sud saharien, avec une façade maritime de près de 700 km de long, est concerné par le PAA. En effet, son développement économique est fortement influencé par le phénomène du changement climatique qui se manifeste, entre autres, par la montée du niveau de la mer, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue, des événements exceptionnels comme les inondations et des températures élevées. Conformément aux données des termes de référence (TDR), l'agriculture (14.7% du PIB), l'industrie (22.1%) et les services (63% du PIB) dépendant fortement des ressources naturelles, sont présentement en train d'être dégradés par ce changement climatique progressif. Cette dépendance de l'économie sénégalaise vis-à-vis des ressources naturelles constitue une menace pour l'atteinte des objectifs de développement si l'État ne met pas en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Conscient de ces risques, le Gouvernement du Sénégal, dans sa volonté de faire face aux phénomènes liés au changement climatique, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, et conformément à l'esprit et à la lettre du Programme d'Adaptation en Afrique, a initié des actions à travers le projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement climatique dans le Développement durable au Sénégal (INTAC).



## II. PRESENTATION DU PROJET INTAC

Le Projet Intégration de l'Adaptation au Changement climatique dans le développement durable au Sénégal est financé par la coopération japonaise selon la modalité de l'Exécution nationale en rapport avec le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il a pour objectif, d'incorporer et d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la politique, la gouvernance, et les objectifs essentiels de développement à travers les structures institutionnelles, la politique de réforme, le renforcement de capacités, la sensibilisation et des mécanismes financiers. Il est structuré autour de cinq produits suivants à réaliser:

1. Des outils de planification dynamiques/mécanismes à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique sont introduits ;
2. Les capacités de prise de décision des structures institutionnelles sont renforcées pour gérer les risques et opportunités du changement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national ;
3. Des politiques et mesures de résistance au climat sont mises en œuvre dans les secteurs prioritaires ;
4. Des options de financement pour assurer les coûts d'adaptation nationale sont assurées aux niveaux local, national, sous régional et régional ;
5. Les connaissances sur les procédures d'ajustement de développement national et régional complètement incorporées dans les risques et opportunités du changement climatique sont générées et partagées à tous les niveaux.

Dans la réalisation de ces produits, le Projet INTAC est défini comme un cadre expérimental de recherche et de planification pour aider les décideurs à mieux prendre en charge la problématique de l'adaptation au changement climatique articulée autour des priorités nationales. Son volume financier est de 2975000 dollars US. Il a démarré au mois de septembre 2010, pour une durée d'exécution d'un peu plus de deux (02) ans, soit 27 mois dont les premiers ont été consacrés à l'implantation du projet. Au cours de ces deux dernières années (2011 et 2012), la mise en œuvre du projet INTAC a été surtout orientée sur le développement de capacités au niveau local et national, afin de faciliter la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'ajustement nécessaire aux politiques d'adaptation en restant dans les objectifs globaux du PAA.

Au demeurant, la réalisation d'actions préventives prenant en compte la gestion des risques liés aux catastrophes dans la phase de planification des projets de développement est préconisée plutôt que la réalisation d'ouvrages lourds inadaptés.

Ainsi, après un peu plus de deux (02) ans d'exécution du projet INTAC, conformément au DAP, il doit être procédé à son évaluation finale indépendante, pour apprécier les efforts fournis mais aussi et surtout tirer les enseignements nécessaires à une meilleure orientation des actions futures.

### III.-OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

#### 3.1 - Rappel des objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'analyser suivant le cadre logique révisé et adopté les objectifs fixés par l'atelier de planification nationale, les produits réalisés et le processus de mise en œuvre du projet de septembre 2010 à décembre 2012, les cibles et la contribution des facteurs et d'acteurs externes au groupe de projets. L'évaluation doit, en conséquence et entre autres, déterminer l'efficacité, la rationalité, la viabilité et la pertinence du Projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement climatique dans le Développement Durable au Sénégal.

#### 3.2 - Portée de l'évaluation

La réunion du Comité de Pilotage du 25 janvier 2013, relative à l'examen de la note méthodologique a permis de cadrer le champ à couvrir par l'évaluation qui se résume comme suit :

**La conception du projet** : Son analyse s'intéresse surtout à la cohérence par rapport aux priorités définies dans les documents de planification nationale notamment le Document de Politique économique et sociale (DPES) et précisées dans la « Lettre de Politique sectorielle (LPS) de l'Environnement et des Ressources naturelles » et les Objectifs du Millenium pour le Développement (OMD) à atteindre d'ici à 2015.

**Le cadre institutionnel** : Son analyse s'articulera sur l'ancrage du projet aux principes de l'Exécution nationale (NEX) à respecter, sa gouvernance au regard de son fonctionnement et son positionnement dans le dispositif global du gouvernement.

**Les résultats de gestion du projet** : Ils englobent l'évaluation selon les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité des six domaines d'observation suivants :

- ✓ *l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels en termes d'efficacité et de cohérence ;*
- ✓ *la mobilisation des ressources : apprécier l'efficacité des changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires du projet pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;*
- ✓ *la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus : apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées. Il s'agira aussi d'apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre;*
- ✓ *les partenariats établis : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;*
- ✓ *les effets et impacts du projet : Il s'agira de mesurer les effets des réalisations et des processus développés dans la définition d'intervention dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique ;*
- ✓ *la formulation de recommandations en termes de perspectives du projet : Il s'agit d'une part, d'identifier les axes de capitalisation des acquis du projet dans la perspective d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles et d'autre part, de suggérer les sites prioritaires.*

## IV. METHODOLOGIE ADOPTEE

### 4.1 - Préambule et cadrage

Les différents « éléments classiques » d'évaluation ont été déterminés par les TDR et sont abordés selon les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous dans l'analyse des domaines d'observation.

**Illustration 1 : Tableau des indicateurs par élément d'évaluation**

Critères	Indicateurs
Pertinence/cohérence	<ul style="list-style-type: none"><li>la prise en charge des priorités nationales en matière d'adaptation au changement climatique définies dans les différents instruments de planification ;</li><li>la réponse apportée aux besoins et demandes des parties prenantes dont les bénéficiaires du projet ;</li><li>la conformité avec les normes de l'Exécution nationale.</li></ul>
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"><li>la quantité des activités réalisées par rapport à celle programmées dans les PTA ;</li><li>Le pourcentage d'achèvement des activités à temps (utilisation du tableau de S&amp;E).</li></ul>
Efficienne	<ul style="list-style-type: none"><li>les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises</li><li>les résultats ou effets obtenus par rapport au cycle de vie du projet INTAC.</li></ul>
Participation	<ul style="list-style-type: none"><li>le niveau d'implication:<ul style="list-style-type: none"><li>✓ des représentants de l'Etat &amp; Elus locaux (institutionnel « de bureau ») ;</li><li>✓ des services techniques déconcentrés de l'Etat &amp; autres partenaires (institutionnel « de terrain »),</li><li>✓ des partenaires bénéficiaires.</li></ul></li></ul>
Genre	<ul style="list-style-type: none"><li>la stratégie de prise en charge des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes dans la mise en œuvre du projet,</li><li>les actions spécifiques du projet orientées vers les jeunes.</li></ul>
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"><li>la viabilité et la reproductibilité des actions démonstratives initiées par INTAC dans le processus d'adaptation au changement climatique ;</li><li>le dispositif de pérennisation des acquis mis en place dans le cadre de l'Exécution nationale par l'implication des ministères sectoriels ;</li><li>les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus ;</li><li>le niveau d'appropriation par les parties prenantes.</li></ul>
Effets /impacts	<ul style="list-style-type: none"><li>les changements notés à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et pouvant être attribués aux initiatives démonstratives du Projet INTAC,</li><li>le niveau de satisfaction &amp; d'appropriation des outils, des équipements et infrastructures mis en place par INTAC aux besoins des bénéficiaires.</li></ul>

## **4.2 - Logique d'approche de l'évaluation**

Les termes de référence déclinent les domaines d'observation qui doivent être approchés par cette mission : Il s'agit de la conception du projet, son cadre institutionnel, les résultats de la mise en œuvre, le partenariat et la formulation de recommandations.

L'axe de la conception doit vérifier la cohérence et la pertinence du projet à travers le respect des principes de l'appropriation et de l'alignement dans le processus de planification. Il s'agira donc d'analyser si les objectifs sont en adéquation avec les priorités nationales identifiées dans les différents documents de planification. Il relève de la responsabilité des parties prenantes impliquées dans la planification et l'approbation du document de projet.

L'analyse du cadre institutionnel va examiner l'efficacité de l'ancrage dans la mise en œuvre d'un programme expérimental concernant plusieurs ministères sectoriels et des acteurs non gouvernementaux. Au-delà de la qualité théorique du dispositif institutionnel, il s'agira de ne juger ses résultats qu'à travers : l'animation de la concertation, la mobilisation de divers acteurs autour de la thématique du projet, la facilitation de la mise en œuvre des activités et la veille pour l'appropriation des mécanismes de gestion et effets/impact par les parties prenantes.

Puis, seront analysés d'une part, les résultats de gestion relatifs à la mise en œuvre des activités du projet en termes de niveau de réalisation et d'autre part, les effets/impacts en termes de progrès dans les capacités de prise en charge du processus d'adaptation climatique dans l'exercice de la planification, de l'existence de compétences, de possibilités d'amélioration des conditions d'existence des populations et d'initiation de partenariat et de démarche dans la recherche de solutions d'adaptation.

Au regard de la complexité du thème « adaptation au changement climatique », les initiatives de partenariat développées seront analysées à travers les critères de durabilité et d'efficacité.

Enfin, il sera question de la formulation de recommandations. Ces recommandations seront faites dans une perspective de consolidation des acquis, d'amélioration de la stratégie d'intervention et de démultiplication des initiatives novatrices.

## **4.3- Déroulement**

La mission a été déroulée sur la base d'un planning d'activités établi autour des points ci-dessous :

### **La session d'orientation avec le comité :**

Elle a été la phase préliminaire de préparation de la mission avec l'objectif d'échanger avec le Commanditaire sur les termes de références (TDR) en vue de l'harmonisation de la compréhension de la mission, de recueil de la documentation de base et des indications complémentaires non évidentes.

### **La revue documentaire**

La revue documentaire a concerné des documents d'orientation stratégique du gouvernement du Sénégal mais aussi des rapports, études, protocoles et conventions établis par le projet INTAC (cf. annexe1 : liste des documents exploités). L'exploitation des documents a permis d'analyser le contexte et l'environnement du projet, sa conception et son positionnement institutionnel, la logique d'intervention, le niveau de cohérence et de pertinence du projet en rapport avec les documents de planification nationale. L'exploitation des rapports d'activités et des études a facilité l'analyse du niveau d'atteinte des résultats visés dont l'enjeu des approches et des processus d'appropriation mis en place dans ce contexte d'expérimentation de l'adaptation au changement climatique. Cette exploitation

et l'analyse de cette documentation se sont faites par rapport aux différentes questions évaluatives pour répertorier les différentes réponses contenues dans ces documents.

### **La préparation de la note méthodologique**

La préparation de la note méthodologique a permis de préciser comment la mission va être conduite en termes de démarche, d'unités d'observation, d'outils et de calendrier, entre autres. Elle a été soumise au Comité de Pilotage. Ses observations et suggestions ont été prises en compte en vue de garantir l'atteinte des résultats escomptés par la mission d'évaluation.

### **La collecte des données**

La collecte de données a été construite autour d'une approche permettant la triangulation des informations et des sources pour répondre aux différentes questions évaluatives.

Dans ce cadre, quatre (4) techniques de collecte ont été utilisées :

- la revue documentaire;
- les entretiens individuels approfondis (EIA) auprès des membres du Comité de Pilotage, de la coordination du projet, des partenaires et des bénéficiaires directs;
- les focus groups et les interviews semi-structurés avec des bénéficiaires;
- les observations directes à travers les visites des infrastructures et équipements.

Ces techniques ont été complétées par l'enquête par questionnaire auprès de certains partenaires qui n'ont pas pu être joints pour des contraintes de calendrier.

### **Les Entretiens individuels approfondis**

Une série d'entretiens individuels approfondis (EIA) est réalisée auprès des institutions partenaires impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Ces entretiens ont contribué à échanger sur l'ensemble des thèmes couverts par les questions évaluatives. Aussi, l'accent a-t-il été mis sur les questions auxquelles la revue documentaire n'a pas permis d'apporter une réponse exhaustive et satisfaisante. Les guides d'entretien et aide-mémoires ont été élaborés pour conduire cette phase auprès des acteurs clefs. Des questionnaires ont été également envoyés à certains partenaires qui n'ont pas pu être rencontrés pour des problèmes d'agenda ou de communication.

### **4.4 – Contraintes, difficultés et limites de la mission**

D'une manière générale, la mission s'est déroulée dans de bonnes conditions, en termes d'analyse critique de la note méthodologie, de suggestions, de mise à disposition de la documentation, d'accueil par les représentants des institutions ciblées, de facilitation des contacts par l'Unité de coordination du projet (UCP) et de suggestions après la présentation du rapport provisoire. Néanmoins quelques difficultés sont à noter :

- **L'effectif du Comité de Pilotage et du Comité scientifique** : les produits du projet INTAC sont relativement limités et concis mais les acteurs impliqués sont assez nombreux avec plusieurs centres d'intérêt. Cela montre la complexité des dimensions de l'adaptation au changement climatique. La liste des membres du Comité de Pilotage et Comité scientifique a connu beaucoup de changement et il n'a pas été mis à jour
- **Le temps consacré à la phase de collecte de données** :
- La circulation à Dakar la forte occupation des personnes ciblées fait qu'il a été difficile de rencontrer plus de trois personnes par jours
- **L'accès à certaines personnes ciblées** : l'accès à certaines personnes ressources ciblées souvent assez occupées par d'autres engagements professionnels a été difficile même au téléphone
- le retard dans le retour des questionnaires transmis aux partenaires que le consultant n'a pas pu joindre.

## V. RESULTATS DE LA MISSION D’EVALUATION DU PROJET INTAC

### 5.1 Résultats de gestion du projet

Cette partie du rapport sur les résultats présente les constats majeurs et les analyses que le traitement de l’ensemble des données recueillies et disponibles a permis de faire sur les trois principaux thèmes couverts par l’évaluation.

#### 5.1.1 La conception du projet

Le projet INTAC se veut une adaptation aux priorités nationales du PAA. Sa conception est inscrite dans le respect des thèmes de l’appropriation par la partie nationale et de l’alignement par les partenaires que sont le PAA et le PNUD. Certes, les 5 produits du projets que sont : i) *Développement d’outils et/ou de mécanismes de planification dynamiques à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique*, ii) *Renforcement des capacités des structures institutionnelles pour la prise de décisions intégrées aussi bien aux niveaux local, régional que national, face aux risques et opportunités liés aux changements climatiques*, iii) *Mise en œuvre de politiques et mesures de résistance des secteurs prioritaires*, iv) *Options de financement pour assurer les coûts d’adaptation*, v) *Connaissances sur les processus d’ajustement aux niveaux régional et national*, ont été conçus au départ dans un contexte sous-régional sans une implications dynamique du Sénégal dans le processus de formulation.

Cependant, au regard de l’interêt du thème et des enjeux qu’il couvre pour l’économie nationale, le Senegal, en relation avec les partenaires techniques et financiers (PNUD, PAA) a pris des dispositions utiles dans le cadre de l’adoption du document pour que les activités de chaque produit répondent aux priorités nationales .La planification nationale et la programmation sont conduites selon les modalités de l’Exécution nationale . Les activités ont été déclinées sur la base des priorités définies dans le Plan d’Action National aux fins de l’Adaptation (*PANA*) en référence aux orientations et axes stratégiques du (DSRP2), du Document de Politique économique et sociale , les OMD à atteindre et la Lettre de Politique sectorielle du Ministère de l’Environnement.

Le Sénégal, à travers les membres du comité restreint (MEF notamment la DPN, la CAP, la DECEF, le Ministère de l’Environnement et du Développement durable à travers la DEEC) en relation avec le PNUD a pris les mesures administratives et techniques nécessaires pour la mise en place et le suivi technique et financier du projet du projet. Le Comité de Pilotage et le Comité scientifique ont ainsi été constitués dans cette dynamique. Ces deux strucutresont été ouvertes à de nombreux acteurs venant des secteurs variés (cf. annexe 2 : liste des membres du Comité de Pilotage et Comité scientifique). Ces acteurs interviennent également à différents niveaux de gestion des processus d’adaptation au changement climatique au regard de leurs statuts (administration centrale, universités, institutions de recherche , organisations de la société civile notamment des ONG). Les absents à ce niveau stratégique de pilotage du projet sont d’une part, les collectivités locales chargées d’impulser le développement économique local dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et d’autre part, le secteur privé, un acteur local important dans le financement du développement à la base. En conclusion la conception du projet a été soumise aux normes nationales, elle a répondu à un besoin de prise en charge de l’adaptation dans la planification des politique de développement. Elle a été cohérente et pertinente par rapport aux priorités nationales, locales et du secteur privé.

#### 5.1.2 L’ancrage institutionnel

Le projet est exécuté selon les modalités de l’exécution nationale. Il est placé sous la supervision administrative de la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) au ministère de l’environnement et du développement durable qui assure le rôle d’agence de coopération

gouvernementale . Toutes les étapes de cette modalité d'exécution que sont : la planification et la programmation, l'appui au démarrage (administratif, technique et financier), l'appui à la réalisation et le suivi de la clôture du projet ont été respectés.

La DEEC, tutelle du projet a joué son rôle dans l'animation du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique. Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'UCP en lui apportant son appui chaque fois qu'il a été sollicité. Les structures régionales de la DEEC ont apporté un leur soutien au projet dans la conduite des activités dans les régions. Il s'est agi de la constitution des comités régionaux changement climatique (COMRECC) et l'organisation des ateliers régionaux de formation. Elle a facilité la mobilisation des ministères sectoriels autour du projet en vue d'une meilleure appropriation des activités. Cet ancrage institutionnel a aidé à instaurer un dialogue avec et entre de nombreux acteurs sectoriels dont l'agriculture, la recherche, les universités, le ministère des transports et des infrastructures. Des institutions nationales et des organisations de la société civile comme les ONG ont aussi été mobilisés au sein du Comité de pilotage du projet.

Malgré la crainte de certains partenaires par rapport à la tutelle du projet assurée par la DEEC qui pourrait donner une orientation excessivement axée sur les préoccupations du secteur de l'environnement, l'ancrage du projet a été pertinent et efficace dans l'animation des instances de pilotage, la mobilisation des sectoriels et l'appui à l'UCP.

### **5.1.3 La mise en œuvre des activités du projet**

Pour la mise en œuvre des activités du projet, l'évaluation s'est référée au cadre logique du projet revu pour examiner le niveau d'exécution des activités planifiées à travers les PTA 2011 et 2012 (cf. annexe 3: tableau d'analyse des réalisations du projet). Ces PTA ont pris en charge l'ensemble des activités du cadre logique

Dans cette dynamique, nous avons privilégié l'analyse du niveau de réalisation des activités du projet par catégories que sont :

- Les études pour une meilleure compréhension de l'adaptation au changement climatique
- le développement d'outils pour promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification ou/et l'amélioration des conditions d'existence des populations
- le renforcement de capacités nationales pour une meilleure prise en charge de l'adaptation au changement climatique
- les actions démonstratives spécifiques de lutte contre les conséquences négatives du changement climatique et la gestion de l'adaptation

### **5.1.4 Les activités prévues et réalisées**

#### **Les études**

Cinq (5) types d'études planifiées ont été conduites pour contribuer à une meilleure connaissance et prise en charge de l'adaptation au changement climatique. Elles sont respectivement relatives à : 1) l'inventaire d'ouvrages existant sur le littoral, 2) le niveau de prise en charge de l'adaptation au changement climatique dans les lettres de politiques sectorielles, 3) la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture irriguée, le tourisme et la biodiversité, 4) le genre dans la gestion des phénomènes liés au changement climatique comme le cas des inondations dans la banlieue de Dakar, 5) la cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation au changement climatique dans six (6) régions administratives du Sénégal.

- **Le système d'Alerte Précoce pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (SAP)**

La volonté de dynamisation de l'expérience des SAP a permis de réunir plusieurs acteurs autour d'une réalisation au niveau national et régional. Il s'est agi de se doter d'un mécanisme qui fournit aux producteurs et aux techniciens de l'agriculture des informations sur le profil de l'hivernage qui intéresse plus de 60% environ de la population active nationale. Cette connaissance du profil probable de l'hivernage aide à la prise de décision sur les spéculations à emblaver, les variétés (cycle court ou cycle long) à privilégier et de mieux planifier les opérations culturales. Elle a pu être initiée à titre test dans la région de Kafrine.

- **La cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation au changement climatique**

L'établissement de cette cartographie des acteurs impliqués dans le changement climatique a concerné six régions que sont : Saint-Louis, Kolda, Matam, Kaolack, Thiès et Fatick. Elle a doté ces régions d'une structure locale et de compétences qui leur permettent maintenant de s'orienter vers l'identification des actions d'adaptation selon la réalité spécifique à chaque zone. Cette cartographie permet d'avoir une vue sur les régions couvertes et les acteurs mobilisés.

- **Le renforcement de capacités nationales**

Le renforcement de capacités nationales dans le domaine d'adaptation au changement climatique a comporté deux types d'actions :

- Le renforcement de structures intervenant dans le domaine de l'adaptation en équipements

**Les institutions suivantes :** Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), Agence Nationale d'Aviation Civile et de Métrologie (ANACIM), la Direction de la Gestion et de la Planification de la Recherche en Eau (DGPRE) et le Laboratoire Physique de l'Atmosphère Simeon Fongang et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) ont bénéficié d'équipements pour améliorer leurs capacités d'intervention dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

- **es formations continues des cadres de nombreuses structures impliquées dans l'adaptation au changement climatique.**

Des ateliers de formation décentralisés ont été organisés dans six régions administratives du Sénégal, Ils ont concerné 652h/j au moins de formation de personnes venant de l'administration, des services techniques déconcentrés, des collectivités locales et des ONG. Ces ateliers régionaux ont été complétés par la tenue d'un atelier national à Dakar qui a regroupé le Conseil Régional, l'Agence Régional de Développement (ARD) et les Services Techniques. Ainsi, il existe aujourd'hui dans le pays une masse critique d'acteurs qui ont une connaissance et une certaine maîtrise des problèmes d'adaptation au changement. Ils sont localisés dans les sept régions couvertes par l'intervention du projet.

- Dix (10) étudiants dont (4 masters et 6 doctorants) ont été soutenus dans les projets de recherche sur l'adaptation au changement climatique pour élargir le nombre des spécialistes du domaine en donnant une opportunité aux universitaires de travailler avec les services techniques sur le thème ;
- Six comités régionaux de changement climatique (COMRECC) installés dans les régions citées dotant ainsi celles-ci de structures locales spécialisées et d'un réseau de proximité de personnes ressources initiées à la gestion de l'adaptation au changement climatique

- **Le processus Forces Actions Climat (FAC)**

Il est défini comme une activité de «recherche-action-développement» qui a conduit de nombreux acteurs à travailler en synergie sur des aspects liés à l'adaptation. Ce processus est aussi une dynamique de formation dans l'action. Appuyé par le Bureau Régional du Programme d'Adaptation pour l'Afrique (PAA), il a regroupé des étudiants de différentes disciplines des différentes institutions supérieures d'enseignement et de recherche du Sénégal (Université de Dakar, Université Gaston Berger de Saint-Louis et Ecole Nationale d'Economie Appliquée) et des enseignants du secondaire. Ces étudiants ont été formés et responsabilisés dans la compilation et l'analyse de données extraites de



sources formelles (rapports, documents de politique, des procès-verbaux de réunions), ainsi que de sources moins formelles (revues de presse, entretiens, etc.) dont l'assimilation permet de mieux informer le processus décisionnel. Ce fut aussi une expérience de vulgarisation et de formation à la fois d'une masse critique d'acteurs.

## **Illustration 2 : Dimension institutionnelle de la participation des acteurs dans la mise en œuvre du projet INTAC**



Rencontre avec le Gouverneur de la région de Kédougou et son adjoint  
(FAC) 2012 Equipe FAC - 21-6-12



Equipe FAC en discussion avec le gouverneur adjoint dans le cadre du processus Forces Actions Climat de la région de Kédougou



Rencontre avec l'adjoint au gouverneur de la région de Fatick pour présenter les objectifs de la mission  
Equipe FAC - 21-06-12



Atelier de partage de la modélisation de l'adaptation au Changement climatique Savana - Sally 27 juin 2012

## **Les réalisations test d'adaptation au changement climatique**

Dans ce chapitre, trois types de réalisations ont été relevés. Chacun de ces types constitue un processus d'apprentissage de résolution ou de gestion des adaptations au changement climatique:

- l'intervention en régie dans le cas d'une situation qui demande une action urgente. C'est le cas de l'enrochement sur la corniche ouest de Dakar où les travaux ont été confiés à une structure spécialisée dans les travaux d'ouvrages ;
- l'intervention en partenariat pour mutualiser les ressources face à un phénomène dont la gestion exige beaucoup de moyens ; c'est le cas de la réalisation des travaux d'aménagement et de protection au quartier Thiawlène à Rufisque avec la mobilisation des fonds du projet et de l'UEMOA ;
- l'initiation d'un partenariat entre les secteurs public et privé face à une situation où la responsabilité des pouvoirs publics est évidente mais qui interpelle aussi bien les collectivités locales que les investisseurs privés. Cette expérience de partenariat public/privé pour faire face à l'agression de la frange maritime nationale a été impulsée et expérimentée par le projet INTAC dans la zone touristique de Sally Koulang et l'aménagement du quai du marché de Sally. Ces sites étaient exposés aux impacts négatifs prédits pour l'environnement, la sécurité alimentaire, l'activité économique, les ressources naturelles et les infrastructures physiques.

## Le modèle d'équilibre économique

Il s'agit d'un outil d'aide à la prise en charge de l'adaptation dans le processus de planification qui a été développé. L'élaboration de ce modèle a été faite dans le cadre d'un contrat entre le projet INTAC, le MEF à travers la DPN et l'Université Cheikh Anta Diop. Ce modèle est un outil de promotion de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification nationale. Une fois sa mise en place complétée et élargie, cela permettra de prévoir la croissance du PIB national et le bien-être de la population à partir de la pluviométrie. La conception de l'outil rentre dans le cadre du renforcement de capacités de la Direction de la Planification Nationale (DPN/MEF) mais aussi de la promotion d'une plus forte implication de l'université dans l'accompagnement du travail de développement conduit par les autres services techniques de l'Etat. En perspective, la DPN aura en charge d'assurer l'appropriation de cet outil par les ministères sectoriels.

la matrice de comptabilité sociale (MCS) du Sénégal de 2005, utilisée dans le cadre du projet INTAC, a été construite à partir du Tableau Entrée-sortie (TES) de 2005. Dans sa procédure de construction, les secteurs vulnérables aux chocs pluviométriques ont été régionalisés. Ces secteurs sont, pour l'essentiel, constitués des cultures pluviales et de l'élevage au Sénégal. Le mil/sorgho et l'arachide occupant près de 80% des surfaces, un focus a davantage été mis sur cette spéculation dans le cadre de cet exercice.

### 5.1.5 Les activités prévues et non entièrement réalisées

Une activité partiellement réalisée ne peut être considérée comme une activité réalisée.

Un certain nombre d'activités des non moins importantes prévues dans le cadre de la planification du projet ne sont pas réalisées ou ne sont pas encore achevées. Ils'agit de :

#### **Produit 2 : Les capacités de prise de décision des structures institutionnelles sont renforcées pour gérer les risques et opportunités du changement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national**

- mettre en place un système de réseautage, de partage entre les institutions pour faciliter l'échange de données et d'expériences ;
- mettre en place un Système d'Alerte Précoce marin et côtier.

#### **Produit 4 : Options de financement pour assurer les coûts d'adaptation nationale assurés aux niveaux local, national, sous -régional et régional**

- renforcer les capacités des acteurs au niveau national et régional sur l'accès aux fonds ;
- accompagner des initiatives pilotes de démonstration des instruments et mécanismes financiers.

#### **Produit 5: Connaissance sur les procédures d'ajustement de développement national et régional à incorporer complètement dans les risques et opportunités du changement climatique généré et partagée à tous les niveaux**

Deux activités devraient contribuer à la réalisation de ce produit. Il s'agit de :

- capitaliser et diffuser les meilleures pratiques d'adaptation aux CC ;
- élaborer et valider un Plan de Communication sur l'adaptation aux CC<sup>(1)</sup>

La première activité concerne la capitalisation des meilleures pratiques d'adaptation. Elle a été réalisée mais l'enjeu est l'information du public et des parties prenantes sur ces connaissances par une stratégie de diffusion qui n'a pas été réalisée. Or, la DEEC ou les ONG ou d'autres membres du Comité de Pilotage auraient du prendre le relais dans le cadre de l'appropriation et la pérennisation des acquis du projet INTAC.

---

<sup>1</sup> Ce Plan de Communication devait entre autres, accompagner la réalisation de 3 foras de vulgarisation, des supports de communication et des sessions de plaidoyer dans les zones d'intervention.

La deuxième activité est relative au plan de communication qui a été aussi réalisée mais le temps n'a pas permis de le mettre en œuvre. La programmation de l'élaboration du plan de communication en deuxième année n'a pas été une décision pertinente pour l'information du public, la sensibilisation des décideurs sur les enjeux de l'adaptation et la visibilité du projet notamment des initiatives développées dans cette phase expérimentale..

### **5.1.6 Conclusion sur les résultats de gestion**

De l'analyse du tableau des réalisations, nonobstant la non-exécution de quelques activités non moins importantes, le Projet INTAC a pu de façon globale, respecter les processus de l'exécution nationale par :

- la recherche de la cohérence du projet sous régionale par rapport aux priorités nationales,
- l'ancrage pertinent au niveau de la Direction de l'Environnement dont le Ministère est le point focal de l'adaptation au changement climatique,
- la mise en place des instances de pilotage et d'appui scientifique ouverts à des acteurs variés et
- la mise en place du dispositif technique et financier.

LUCP a su mettre en œuvre dans les délais, les Plans de travail annuels conformes aux prévisions du cadre logique du projet et des ateliers de planification annuelle. L'essentiel des activités adoptées lors de ces ateliers annuels de planification et déclinées à partir des 5 produits (cf. Annexe 3) ont été réalisées. Une bonne partie des activités planifiées du projet sont exécutées malgré la courte durée de son cycle de vie, le temps de mise en place des ressources financières tributaire de la validation des rapports techniques trimestriels et des contrôles nécessaires pour la validation des rapports financiers trimestriels. L'exécution technique du projet avec un taux de réalisation technique de plus de 80% dans une première phase de démarrage ayant nécessité des ajustements techniques et administratifs au démarrage et un taux de décaissement final de 94% au 31 décembre 2013 a été efficace et performant.

## **5.2 – Les résultats de développement : effets/ impacts de la mise en œuvre des activités du projet INTAC/**

Cette partie du rapport analyse les constats majeurs en termes d'effets et d'impact obtenus de la mise en œuvre des activités du projet INTAC. Il y sera également tirées des conclusions qui alimenteront les recommandations.

### **5.2.1 Sur la conception :**

**Principe de l'alignement sur les priorités nationales:** Les 5 produits du PAA prédéfinis au départ du projet INTAC ont été appropriés par le Sénégal à travers la déclinaison des activités par produit et selon les priorités nationales. Cela s'est fait par la révision du cadre logique et la tenue d'un atelier de planification en tenant compte des orientations des documents de planification nationale. L'identification de ces activités a été participative et inclusive et a permis aux parties prenantes du projet d'exprimer leurs besoins qui ont été pris en charge grâce aux modalités de l'exécution nationale. Le PAA s'est ainsi aligné sur les priorités nationales et cela a eu plusieurs effets que sont :

**L'appropriation du projet INTAC par les acteurs nationaux :** Le projet est placée sous la tutelle de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Elle a facilité une implication de plusieurs directions sectorielles dans sa mise en œuvre grâce à la modalité Nex. Un cadre de concertation sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique par la création d'un Comité de Pilotage et un Comité scientifique multi-acteurs auprès de la Commission Nationale sur le Changement climatique est mis en place. Les activités à mettre en œuvre ont été pour l'essentiel, placées au niveau des institutions nationales. L'appropriation de ces activités a été ainsi assurée et le

projet INTAC a en même temps favorisé la participation de nombreux acteurs dans leur mise en œuvre en faisant du thème d'adaptation au changement climatique une préoccupation nationale malgré le déficit de communication dû à la programmation tardive (deuxième année) de la stratégie de communication. Dans cette dynamique, un dialogue national est impulsé sur l'AC depuis la phase de planification du projet. Ce dialogue inclusif s'est réalisé à plusieurs niveaux d'acteurs (étatiques, non étatiques, bénéficiaires de l'intervention), entre ces mêmes acteurs et au niveau des régions administratives avec la mise en place des COMRECC. Il reste que les collectivités locales et le secteur privé n'ont pas été associés au niveau de ces instances nationales de pilotage malgré leur participation au COMRECC qui est plus une structure local d'orientation, de conseil et d'opérationnalisation

Cette absence des collectivités locales et du secteur privé au sein du Comité de Pilotage a été corrigé au niveau régional mais n'a pas encore amené l'Union des Associations d'Elus locaux et sa structure technique de suivi et d'exécution des projets/programmes, la Cellule d'Appui aux élus locaux (CAEL), à s'impliquer dans la mise en œuvre des activités du projet. L'importance de leurs rôles et ceux du secteur privé a été démontrée dans le processus de réalisations des infrastructures de Sally Koulang (Quai de pêche et gabion). La diversité des acteurs dans le processus de planification et au niveau des instances a aussi facilité la prise en charge des priorités nationales. L'appropriation du projet par les parties prenantes a été aussi analysée par leur degré de participation dans la mise en œuvre. Quelques considérations retenues à titre indicatif indiqués ci-dessous en témoignent :

### Illustration 3 : Dimension institutionnelle de la participation des acteurs dans la mise en œuvre du projet INTAC

Désignation	Planification	Ancrage institutionnel	Informations techniques	Appui à la mise en œuvre	Appropriation des résultats	Suivi de la mise en œuvre
DEEC	X	X	X	X	X	X
DNP	X		X	X	X	
CAP	X		X	X	X	X
PTF	X			X	X	X
PAA	X		X	X	X	X
Directions des ministères sectoriels	X	X	X	X	X	X
Institutions de recherche	X		X	X	X	X
Université	X		X	X	X	X
ONG			X	X	X	
Autres projets			X		X	

Source : enquête, année 2013-consultant

Le projet INTAC dans le cadre de l'exécution nationale a beaucoup investi dans le processus de participation des acteurs nationaux concernés par la problématique de l'adaptation pour favoriser l'appropriation et mieux s'aligner aux priorités nationales définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) et la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSEEN) comme indiqué ci-dessous :

Le processus participation de conception du projet a été efficace car il favorisé l'appropriation du projet par la participation active de nombreux acteurs dans la mise en œuvre

## L'ajustement aux documents de planification

**Illustration 4 : Tableau d'analyse des articulations du projet INTAC aux priorités nationales**

Objectifs DSRP 2	Actions prioritaires DSRP 2	Actions majeures prévues par le projet INTAC dans l'alignement aux priorités nationales
Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Programme de formation et de recherche sur le concept de risques et catastrophes</li> <li>○ Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formulation d'une stratégie nationale d'adaptation aux CC :</li> <li>○ Développement et mise à jour d'outils et mécanismes adaptés aux CC ;</li> <li>○ Renforcement des capacités des acteurs ;</li> <li>○ Capitalisation et diffusion des produits ;</li> <li>○</li> </ul>
Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement et mise à jour d'outils et mécanismes adaptés aux CC</li> </ul>
<b>Axe 3 du DPES:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○</li> </ul>	
Assurer la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prévention et gestion des risques et catastrophes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement d'outils et/ou de mécanismes de planification dynamiques à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique ;</li> <li>○ Renforcement des capacités des structures institutionnelles pour la prise de décisions intégrées aussi bien aux niveaux local, régional que national, face aux risques et opportunités liés au changement climatique;</li> <li>○ Mise en œuvre de politiques et mesures de résistance des secteurs prioritaires ;</li> </ul>
<b>Atteindre les OMD</b>	Eradication de la pauvreté extrême, création d'un environnement durable et Développement d'un partenariat mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Introduction d'outils de planification</li> <li>○ Création de dynamiques/mécanismes, à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique</li> <li>○ Connaissance des procédures d'ajustement de développement national et régional à incorporer complètement dans les risques et opportunités du changement climatique générée et partagée à tous les niveaux</li> </ul>
<b>Profil des projets de la</b>	Développement de	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Politiques et mesures de résistance</li> </ul>

Objectifs DSRP 2	Actions prioritaires DSRP 2	Actions majeures prévues par le projet INTAC dans l'alignement aux priorités nationales
PANA	l'agroforesterie: A) Zone nord, B) Zone du bassin Arachidier, C) Zone sud: Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, D) Zone des Niayes	au climat mises en œuvre dans les secteurs prioritaires.
	<p>Sensibilisation et Education du Public</p> <p>Utilisation rationnelle de l'Eau:            Projet 1: Revitalisation du réseau hydrographique des bas-fonds, mares temporaires et lacs artificiels en appui au programme «Bassins de rétention»;            Projet 2: Promotion des techniques de goutte à goutte</p> <p>Protection du Littoral</p>	<p>o Les capacités de prise de décision des structures institutionnelles sont renforcées pour gérer les risques et opportunités du changement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national</p>

Malgré la démarche de planification descendante que le projet a connu en partant des produits fixés au niveau sous régional les objectifs stratégiques du DRSP 2 (2006 – 2010) notamment l'axe 3 « Protection sociale, Prévention et Gestion des risques et catastrophes » ont été pris en compte dans la déclinaison des activités. Cet axe tient compte dans ses actions prioritaires la promotion des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux. Il est également en cohérence avec les orientations du DPES et le profil des projets de la PANA.

Le constat dans ce processus est que dans la mise en œuvre, le principe de l'alignement aux priorités nationales est fait en faveur des régions administratives et non des zones agro écologiques comme l'atteste le montage des six comités régionaux changement climatique. Or, un travail rigoureux a été effectué dans le processus participatif d'élaboration du PANA qui a identifié sur le territoire national 7 zones agro-écologiques suivantes :

1) Fleuve ; 2) Niayes ; 3) Nord Bassin arachidier ; 4) Sud Bassin arachidier ; 5) Zone sylvo-pastorale ; 6) Sénégal oriental et Haute Casamance ; 7) Basse et Moyenne Casamance. Il s'avère donc nécessaire de prendre en considération l'existence de ces zones agro-écologiques dans le fonctionnement des COMRECC dont la mise en place doit être élargie à toutes les régions du Sénégal lors de la phase 2 du projet INTAC.

## Illustration 5 : Carte des zones agro-écologiques selon PANA



Sources : document PANA

C'est dans le cadre de ces zones agro-écologiques qu'il paraît plus pertinent de conduire des expériences spécifiques dans le domaine de l'adaptation climatique à porter par les acteurs locaux, de découvrir des bonnes pratiques sur la base de spécificités agro-écologiques à partager, de tirer mutuellement profit des connaissances et de succès spécifiques et de convenir des priorités nationales à prendre en charge.

Le processus de planification nationale du projet a été cohérent et le projet est pertinent car il est approprié par les institutions locales et le PAA s'est aligné sur les activités déterminées par produit par les acteurs nationaux

### 5.2.2 Sur le cadrage institutionnel

Le cadrage institutionnel du projet a fait de la DEEC dont le ministère de tutelle (MEDD) assure le « point focal changement climatique » la tutelle du projet. Le choix de cette direction d'ancrage est cohérent. En plus, la DEEC a survécu aux nombreuses mutations dans les répartitions des services suite aux différentes réorganisations du gouvernement, ce qui fait que l'exécution du projet n'est pas perturbée sur ce plan. Sur le plan de l'exécution technique les légitimes craintes d'une orientation trop environnementaliste par l'ancrage du projet à la DEEC ont été relativement atténuées. Au contraire, elle a su faciliter l'animation du comité de pilotage/Comité scientifique et l'implication des ministères sectoriels concernés par l'adaptation.

L'intervention de INTAC dans les régions a pu être facilitée par les services régionaux de la DEEC qui ont apporté un appui important dans la mise en place des COMREEC et l'organisation des ateliers de formation décentralisés. Ce rôle s'est bonifié de l'appui de la Direction de la Planification Nationale et de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) par les rôles importants joués dans le suivi de la planification et de la mise en œuvre technique et financière du projet. Des ministères sectoriels (Recherche, Infrastructures et Transport, Agriculture, MEF, Enseignement Supérieur) mobilisés ont expérimenté ou relancé des actions concrètes, en termes d'adaptation au changement climatique. Ce fut aussi un apprentissage de coproduction et mutualisation de ressources par ces institutions soutenues par le projet pour mener à bien les missions qui leur sont confiées. L'implication et le niveau satisfaisant de la contribution des divers acteurs dans la mise en œuvre des activités du projet est facilitée par la pertinence et l'efficacité du processus de planification et de

programmation à travers l'élaboration de plans de travail annuels déclinés en plans de travail trimestriels précis par le projet

L'ancrage institutionnel du projet a été pertinent et efficace

### 5.2.3 *Sur la mise en œuvre spécifique des activités*

Le projet INTAC est exécuté dans un environnement où d'autres projets/programmes d'adaptation au changement climatique sont intervenus comme :

- le Projet de Gestion des Dioxines et du Mercure (PROGEDIME)
- le Projet Adaptation au Changement de Climat, réponse au Changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du Littoral (ACCC)
- le Projet Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal
- Divers projets de lutte contre la pauvreté pour améliorer les conditions d'existence des populations.

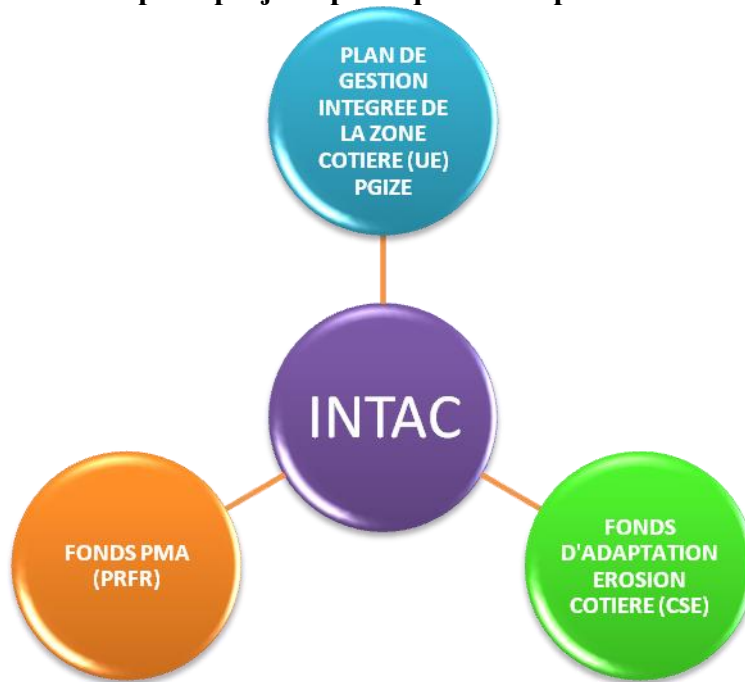
L'intervention de ces projets a été assez spécialisée car concentrée sur des domaines assez ciblés ne prenant pas l'AC dans sa globalité. Or les activités spécifiques mise en œuvre par INTAC sont plus variées et globalisantes.

Dans l'exécution du projet, les partenaires institutionnels surtout ont été responsabilisés, suivis et informés de l'Etat d'exécution d'avancement de la mise en œuvre des activités. Cependant, des ONG ont estimé que la régularité de leur invitation aux travaux du Comité de Pilotage s'est effritée avec le temps à moins que cela ne traduise la léthargie au niveau de cette structure. Elles estiment aussi ne pas recevoir de rapports d'exécution du projet. Or pour le Comité restreint de suivi du projet, il y a eu peu de réunions du Comité de pilotage car elles sont annuelles et la liste des destinataires des rapports périodiques est restreinte. Ces données ne sont pas connues de tous les partenaires à cause du déficit de communication accentuée par la non mise en œuvre du plan de communication élaboré.

Par contre, des services comme l'ANACIM et la DGPRE sont assez satisfaits de la collaboration et de l'assistance du projet INTAC. L'essentiel des activités du projet ont eu un ancrage dans une institution pérenne spécialisée qui a facilité leur appropriation, car elles étaient aussi en cohérence avec les préoccupations et priorités de ces institutions. Les illustrations qui suivent indiquent l'environnement d'intervention du projet qui a favorisé des processus de participation et de coproduction développés par



## Illustration 6 : Principaux projets spécifiques d'adaptation dans l'environnement d'INTAC



Quant aux réalisations du projet INTAC elles sont plus multisectorielles et axées sur l'effort d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs de l'économie nationale malgré la modestie du budget et la durée de son cycle de vie. Il est donc compréhensif qu'au-delà de l'analyse des effets concrets d'amélioration des conditions d'existence des populations des zones ciblées, l'attention soit portée sur les processus appropriés d'adaptation aux changements initiés, les expériences développées et les conditions créées pour indiquer la voie à suivre à grande échelle ou par démultiplication des apprentissages selon les priorités des zones agro-écologique déterminées dans le PANA.

### 5.2.4 Sur les études

Elles ont traité des thèmes variés qui ont contribué à une meilleure connaissance du processus d'adaptation au changement climatique en permettant :

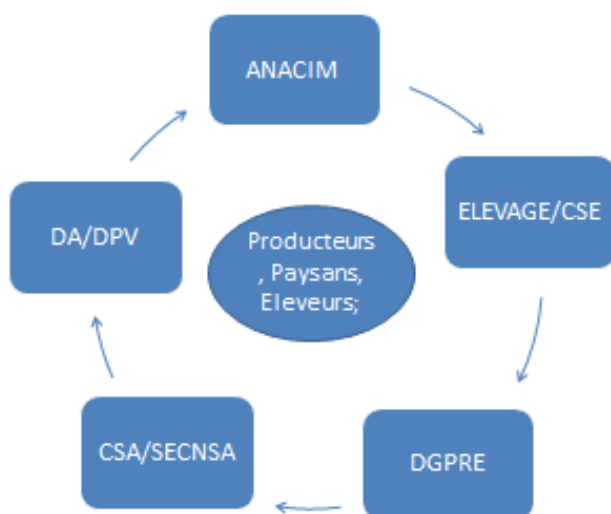
- 1) d'illustrer et d'améliorer la connaissance sur les types d'ouvrages d'adaptation existant sur le littoral nord-est. Ces connaissances informent mieux sur les méthodes de protection des zones côtières soumises aux effets négatifs du changement climatique sur l'environnement et sur les populations au moment où le Sénégal s'engage de manière plus pratique, dans les politiques d'adaptation au changement climatique. Il existe une grande opportunité d'information à partir du recueil des meilleures pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et un inventaire des initiatives de protection côtière de Saint Louis à Mbour au moins.
- 2) d'intégrer l'adaptation au changement dans l'élaboration des lettres de politiques sectorielles pour donner plus d'orientation aux initiatives à entreprendre. Il s'est agi de l'évaluation du niveau de prise en compte de l'adaptation dans les politiques sectorielles et l'initiative de la méthodologie FAC qui ont abouti à la réalisation de 10 fiches sectorielles relatives à des orientations précises sur l'intégration de l'adaptation dans les secteurs clés et l'ajustement des LPS pour une meilleure prise en compte de l'adaptation .
- 3) de mettre en place un système d'alerte précoce (SAP) pour expérimenter la gestion de la campagne agricole à partir de données réelles fournies dans le département de Kaffrine qui est une zone tampon

entre plusieurs zones écologiques au Sénégal. Dans le cadre de la stratégie d'adaptation, l'intérêt de la réactualisation du système d'alerte précoce est au moins double :

- il a montré qu'il est possible de faire face aux aléas du climat pour diminuer la fragilité de l'économie nationale dépendante des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme fortement tributaires du changement climatique ;
- il a mis en évidence la nécessité de mutualiser les compétences humaines, technologiques et financières pour aboutir à plus d'efficacité dans le développement d'outils d'adaptation au changement climatique ; la mise en place du SAP de Kaffrine a favorisé la coopération scientifique et technique entre les structures aux niveaux institutionnel, national et local comme l'atteste les données ci-dessous de l'ANACIM.

**Illustration 7 : Les principaux acteurs**

**Les acteurs techniques et les cibles (producteurs)**



**Les acteurs techniques**



**Illustration 8 : De nombreuses institutions ont mutualisé leurs ressources autour d'un projet d'intérêt commun.**



Toutes les parties prenantes ont pris part au processus de mise en place du SAP. Cette expérience est à élargir dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, la pêche et aux niveaux des zones côtières et marines.

A titre d'exemple, dans l'opérationnalisation des activités du SAP il est constaté sur la base des données de l'ANACIM que :

- un accroissement du taux d'utilisation des informations climatiques surtout pour le début de l'hivernage « pluies utiles ou « *thiébo* » et la fin de saison « pour la période des récoltes » dans la région test de Kaffrine. Les producteurs sont très conscients de l'utilité des informations climatiques à tel point que la plupart d'entre eux déclarent chercher l'information à travers les bulletins diffusés à travers les ondes des radios Walf, Rfm et Rts ou de la télévision (pour ce qui ont un poste téléviseur) ;

Les limites de l'expérience demeurent :

- le choix de la radio communautaire qui n'a pas une bonne couverture et qui n'est pas la station la plus écoutée par les populations ;

- le choix des producteurs relais impliqués qui ne semblent pas avoir été les personnes les mieux indiquées dans le village ou la localité. Compte tenu des préjugés et de l'organisation sociale des personnes vivant dans chacune des localités, les producteurs relais à défaut d'être choisis parmi les chefs de village devront eux-mêmes être désignés par les villageois ;
- globalement, la démarche a été moins participative pour mieux faire face aux croyances traditionnelles en impliquant les gros producteurs que sont les marabouts et leurs daaras et en choisissant des relais crédibles vis-à-vis de la communauté ;
- la faible intensité des activités de sensibilisation à travers des causeries et autres activités d'animation.

Cette participation active des acteurs dans la mise en œuvre des SAP n'a pas été bien soutenue par une bonne stratégie de communication. D'ailleurs, de manière générale, la communication a été le point faible du projet INTAC. Elle n'a pas suffisamment contribué à l'information du public sur la problématique de l'adaptation et les initiatives en cours.

4) de décentraliser les connaissances et mettre en place de structures capables de prendre en charge la réflexion et la programmation de priorités dans les régions, en termes d'adaptation au changement climatique. La mise en place des COMRECC et la formation des acteurs locaux a déjà été un premier effort de décentralisation de la réflexion sur l'adaptation dans les régions. Il reste à poursuivre cet effort d'implantation des COMRECC en veillant à intervenir et travailler en synergie au niveau d'unités qui tiennent compte des zones agroécologiques existantes.

#### **Illustration 9 : Vers une autonomisation des COMRECC**

Mise en place des cadres institutionnels à travers l'installation des Comités Régionaux des Changements Climatiques (COMRECC) dans les différentes régions.



Remise lot de matériel informatique à St Louis en présence de l'adjoint au Gouverneur



Mise en place du COMRECC de la région de Matam

5) de mener la réflexion sur les facteurs qui renforcent la vulnérabilité des femmes dans le cadre de la gestion des conséquences de changement climatique avec le cas des inondations dans la région de Dakar. Cependant, cette étude ne donne pas d'indications sur comment prendre en charge les intérêts stratégiques des femmes dans cette dynamique générale de mobilisation plus intense et large autour des processus d'adaptation au changement climatique.

#### **5.2.5 Sur le développement d'un modèle d'équilibre économique (prévision du PIB suivant la pluviométrie)**

« ...Ce type de modèle, plus exhaustif, donne une vue d'ensemble des canaux de mise en œuvre d'une politique et/ou de transmission des effets d'un choc externe sur l'économie. Il a été conçu pour simuler les impacts économiques et sociaux de scénarii de politiques (chocs externes, variations de politiques,

variations de la structure économique et socio-économique). Il permet de simuler et ensuite d'évaluer l'impact de prédictions futures de la pluviométrie et l'effet de chocs hypothétiques de sécheresse sur la croissance et le bien-être au Sénégal, en tenant compte de l'hétérogénéité des milieux de résidence et de possibilités de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements pluviométriques... ». François Joseph CABRAL Raymond MALOU2

Le développement du modèle, au-delà du renforcement de capacités de la DPN pour la prise en charge de l'adaptation au changement dans le processus de planification, est un choix judicieux par son ancrage sur les perturbations futures de la pluviométrie dont plus de 75% des terres cultivées pour l'amélioration des conditions d'existence des populations dépendent. Il indique une fois de plus, la nécessité de l'interaction dynamique à développer entre les universités et les services techniques de l'Etat dans la gestion des problèmes de développement. Il a eu comme impact, l'initiation de manière pratique de la prise en charge de la gestion du changement climatique dans la planification du développement. Au regard du niveau de satisfaction des bénéficiaires l'expérience est à consolider et à renforcer de manière plus substantielle. Cette démarche d'interaction avec les universités et les institutions de recherche est à multiplier avec l'installation progressive des Centres Universitaires Régionaux (CUR) dans les régions du Sénégal à l'image de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, du CUR de Bambey, de l'Université Gaston Berger de Saint Louis et de la future Université de Kaolack. L'implantation et le fonctionnement des CUR gagneraient aussi à tenir compte des zones agro-écologiques.

#### ***5.2.6 Sur le renforcement de capacités nationales pour une meilleure prise en charge de l'adaptation au changement climatique***

Les activités de formation, d'équipement et de mise en place d'outils comme le « modèle d'équilibre » ont des impacts assez variés sur la prise en charge de l'adaptation au changement climatique au Sénégal :

- par l'octroi de bourses : une dizaine d'étudiants de troisième cycle se sont spécialisés dans des domaines liés au changement climatique. La conduite de leurs travaux de recherche a favorisé un échange et une coopération entre des professeurs d'université et des professionnels des institutions spécialisées et les services techniques de l'Etat. Un spécialiste des problèmes d'adaptation d'un service technique a ainsi témoigné de l'importance de cette coopération : « l'encadrement des étudiants m'a permis de mieux comprendre les relations à entretenir entre le monde du travail et l'université. Je vais garder les liens avec ces deux mondes » ;
- à travers des ateliers de formation qui ont permis de mettre à la disposition des six régions ciblées des compétences pour une meilleure prise en charge des spécificités régionales dans le processus de planification à venir ;
- Par le renforcement de capacités d'intervention de certaines structures malgré la modestie des financements qui a permis de relancer des activités importantes.

Ainsi, l'équipement de l'ANCIM a contribué à la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire opérationnel sur le système d'alerte précoce expérimenté à Kaffrine. Ce système a permis par la fourniture particulièrement aux producteurs, d'informations pratiques sur le profil de l'hivernage, il a aussi permis aux producteurs de prendre des décisions dans la planification des activités agricoles à conduire. Il en est de même pour la DGPRE qui a rénové certaines de ses stations en se dotant d'équipements de mesures de débit et de hauteur d'eau installés à Kédougou, Kolda, Médina Djicoye et Banfoura pour reprendre le recueil de données, l'alimentation de la base de données et le suivi nécessaire aux études et aménagement sur les cours d'eau. Dans ce chapitre il faut également citer le LPAO/UCAD, ISRA, CSE et la DEEC dont la capacité de mobilité pour le suivi des activités a été renforcée.

Le projet INTAC a été pertinent, et a fortement contribué dans sa zone d'intervention à une meilleure prise en charge de l'adaptation au changement climatique par le renforcement de capacités des institutions et des acteurs du domaine. En effet, le groupe de travail pluridisciplinaire (GTP) a été redynamisé, les institutions et services techniques comme ANACIM, ISRA, LPAO/UCAD, DGPRE ont eu des équipements complémentaires pour conduire leurs missions régaliennes. Certaines régions disposent aujourd'hui d'une équipe de proximité d'experts compétents en adaptation au changement climatique pour prendre en charge de manière spécifique et concertée, la problématique de l'adaptation au changement dans les futurs exercices de planification du développement économique local. Le projet a donc été efficace et effcient dans le volet renforcement de capacités des institutions locales.

**Illustration 10 : Renforcement des capacités des acteurs partenaires**



Atelier de Renforcement de capacités des professeurs de lycée des différentes régions dans le domaine du changement climatique en général, du 02 au 03 juin 2011

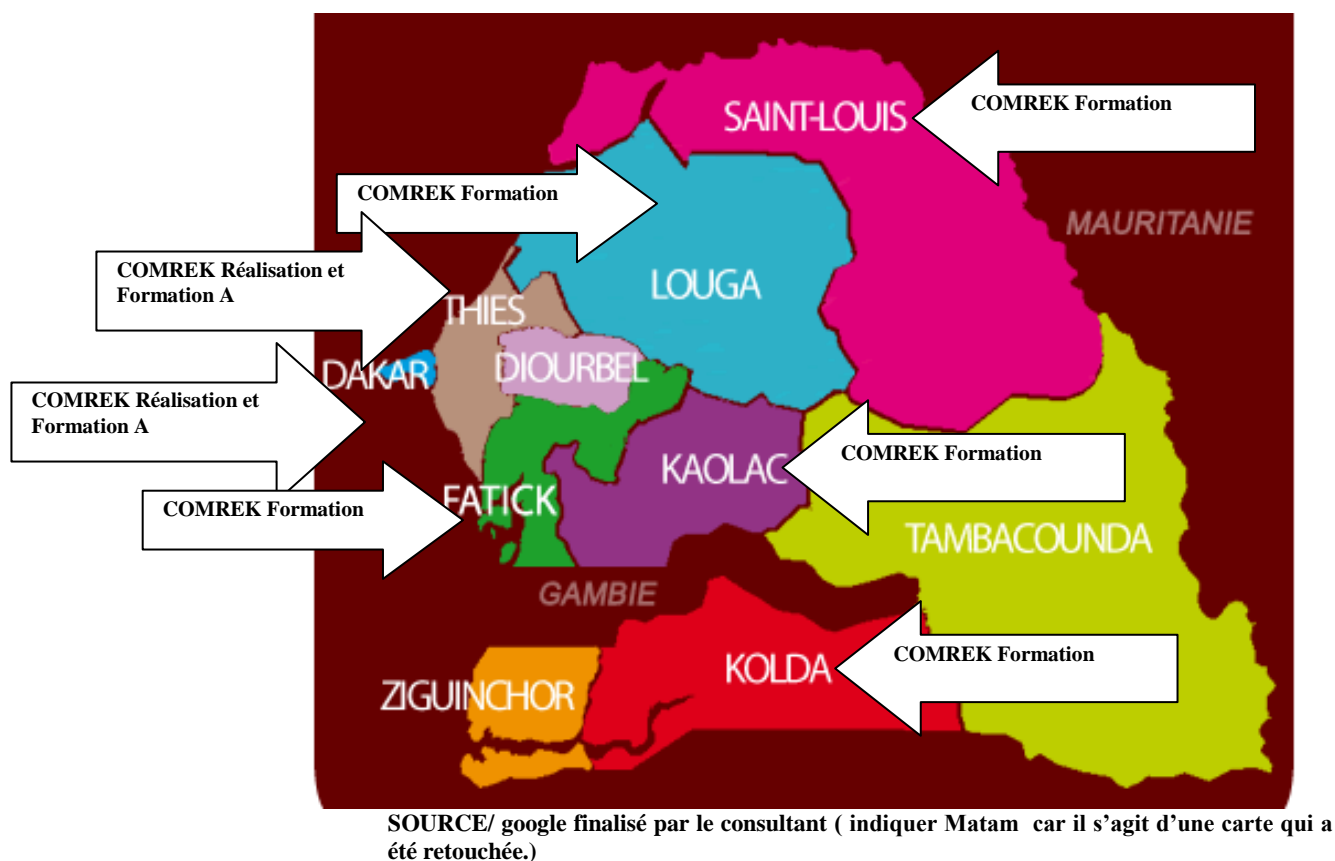


Vue de la salle lors de la cérémonie d'ouverture de la session de formation des 15 et 16 mars 2011 à l'hôtel Savana de Dakar avec les directions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et les conseils régionaux



Session de formation avec les représentants des ministères sectoriels  
Le 27 septembre 2011, Hôtel Fleur de Lys DAKAR

## Illustration 11 : Carte sur la zone d'intervention du projet



### 5.3 - Les partenariats

Ce projet INTAC a mobilisé plusieurs acteurs dans sa conception, son exécution par la mise en place d'un large comité de pilotage et un comité scientifique. Placé dans le cadre de l'Exécution nationale, INTAC a responsabilisé des institutions nationales et des directions sectorielles dans la conduite des activités. La participation a donc été un élément important du projet. Ces prés requis ont facilité l'établissement de partenariats dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un travail en commun avec toutes les parties concernées par l'adaptation pour réaliser des objectifs qui ne peuvent être réalisés par une seule institution. Il est aussi sous-tendu par un engagement contractuel entre acteurs. Dans cette perspective INTACT a initié deux cas de protocoles :

- Le premier rentre dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé. Il s'agit du protocole d'entente entre la SAPCO-Sénégal, le Comité de Station, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), INTAC et la mairie de Sally Portugal. Son objectif est d'instituer un cadre de concertation et d'actions entre les parties sur toutes les questions relatives à la gestion environnementale de la station balnéaire, notamment la lutte contre l'érosion côtière. Il a permis une concertation entre acteurs pour une solution concertée dans la protection du littoral, la mutualisation des moyens d'INTAC, du secteur privé (SAPCO/Sénégal), de la collectivité locale (Commune de Sally Portugal). Ce partenariat a fait face à une urgence mais il ne s'est pas inscrit dans la durabilité, en termes de suivi, de maintenance des ouvrages, d'identification des étapes à suivre dont le financement durable.
- Le deuxième est une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une digue frontale pour la protection côtière du quartier Thiawlene à Rufisque. C'est aussi un processus d'apprentissage d'intervention en urgence avec d'autres partenaires. L'adaptation est un phénomène complexe et souvent coûteux et que la coréalisation se présente souvent comme une solution.

Par contre, le partenariat avec les autres projets d'adaptation n'est pas perceptible pour donner les synergies possibles.

**Coordination et synergies.** La coordination et l'harmonisation des interventions d'INTAC avec celles des autres projets des domaines du changement climatique, à l'exception du cas de Rufisque, ne sont pas évidentes. Par contre, l'effort d'information, d'implication et de responsabilisation des membres du Comité de Pilotage a été effectif.

L'appropriation du projet ne semble pas avoir couvert la dimension financement pour mieux prendre en charge les domaines de synergies possibles avec les autres projets ou les interventions des acteurs. De nombreux partenaires, tout en appréciant la qualité et l'exemplarité des initiatives d'INTAC, estiment les moyens financiers mis en place assez modestes. Le projet est encore perçu comme un bailleur de fonds qui n'a pas suffisamment de moyens et qui semble avoir sous-estimé la durée du cycle nécessaire pour réaliser les objectifs fixés. Les moyens du projet INTAC et sa durée de vie même à titre expérimental sont disproportionnels comparés aux besoins et au regard des enjeux, de la complexité et la nouveauté de la prise en charge pratique de l'adaptation. C'est dans ce sens qu'il était important de tenir compte du rôle des collectivités locales et du secteur privé pour leur implication dans la planification et les mécanismes de pilotage.

### **Gestion administrative et financière**

L'analyse du tableau d'exécution budgétaire indique un montant budgétisé de 663 984 226 FCFA entièrement financé par le PNUD. La gestion administrative et financière a été soumise aux principes de l'exécution nationale mais ne valorise pas les diverses formes de contribution nationale dans la mise la planification et l'appui à la mise en œuvre du projet. Ce montage financier pose également le problème de l'appropriation du projet au regard des enjeux de l'adaptation au changement climatique. L'approbation du cadre logique du projet est faite par l'atelier annuel de planification qui a mobilisé de nombreux acteurs étatiques. Il s'en est suivi l'appui administratif, financier et technique de la CAP dans la mise en place conforme du dispositif financier, Les appuis complémentaires du Comité de pilotage et les conseils du PNUD qui ont été assez importants dans ce processus. L'élaboration des PTA transparents et conformes au cadre logique adopté, malgré le retard dans la mise en place initiale des fonds, le délai de décaissement des ressources sollicitées relativement long (25 à 30 jours) pour un projet de 27 mois, a facilité l'exécution financière. Le taux de décaissement réalisé au 31 décembre 2012, est de 94%. La gestion financière administrative et financière du projet a été globalement efficace. Il reste que des marges de progrès auraient pu être gagnées dans la pertinence du projet par l'amélioration des montants affectés aux activités comme le SAP lié à la planification de la production qui contribue à l'amélioration des conditions d'existence des populations.

### **5.4 - Le système de rapportage du projet**

Les instances de décision du projet ont été régulièrement informées de la mise en œuvre du projet par la production régulière et dans les délais requis des rapports trimestriels et annuels. Ces rapports ont permis d'apprécier le niveau d'exécution du projet et de prendre conséquemment, des décisions appropriées sur la gestion du projet. Le système de rapportage a donc été performant. Il reste que tous les membres du Comité de Pilotage ne sont pas suffisamment informés des processus de diffusion et de circulation des rapports selon leur nature. Cela semble expliquer les frustrations de certains qui s'attendaient à recevoir régulièrement les différents rapports produits par l'UCP.

### **5.5 - La communication, la visibilité du projet**

La communication institutionnelle de INTAC était est sur la production des rapports techniques et financiers périodiques à communiquer à temps aux instances de décision idoines, notamment la DEEC, la CAP et le PNUD. Ce volet Sur ce volet le projet a été efficace, il a respecté la périodicité de la production en fournissant des informations de qualité sur la mise en œuvre du projet.



La communication de masse comporterait deux volets :

- le premier concerne la transmission des rapports d'activités techniques aux membres du Comité de Pilotage ; elle n'a pas été effective pour de nombreux car les dispositions de diffusion ne ciblait pas de manière exhaustive tous les membres ;
- le deuxième aspect de la communication de masse est lié à l'information par les reportages et les couvertures des réalisations par les divers supports médiatiques pour atteindre le grand public ; ce volet n'a pas existé car il était tributaire de la mise en œuvre de la stratégie de communication élaborée mais non mise en œuvre.

### **5.6 - Point de vue des bénéficiaires**

Les ministères sectoriels : ils apprécient positivement l'intervention du projet. Ils estiment que le projet a permis de mieux connaître et maîtriser le problème de l'adaptation climatique. Les activités financées (SAP) et les équipements mis à leur disposition ont eu de grandes portées dans la prise pratique du thème malgré la modestie des fonds. L'efficacité du faible niveau de financement des activités qu'ils ont eu à conduire est très grande. Ils estiment que cette phase expérimentale est à consolider par une seconde phase à la conception de laquelle ils doivent être associés dès le début pour une évaluation correcte de leurs besoins.

Certains techniciens des ministères ont beaucoup apprécié l'opportunité qui leur a été offerte de travailler avec l'université dont les étudiants qu'ils ont eus suivent

Le renforcement de capacité des institutions techniques par la mise en place des équipements est hautement apprécié. Il reste qu'au regard de leurs impacts le montant des financements doit être amélioré.

Le secteur privé se dit très satisfait du partenariat initié mais il doit être plus structuré. Il pense qu'au regard des sollicitations excessives sur les expériences de Sally dont ils font l'objet de la part des consultants et des journalistes témoignent de l'intérêt des processus de coopérations entamés et des activités conduites même si les infrastructures n'ont pas été durables. Ils estiment que la gestion de l'adaptation nécessite une très forte coopération technique et financière car elle est complexe et demande beaucoup de moyens que l'Etat doit aider à mobiliser.

Pour les ONG certaines estiment avoir été associées au début puis mais leur information et implication s'est effritée dans le temps. D'autres disent avoir activement participé à des activités de sensibilisation, de formation et d'exécution de certains travaux sur le terrain. Elles ont apprécié les études qui ont été conduites. Elles disent que le projet INTAC est une phase expérimentale de la gestion de l'adaptation. Il doit donc bénéficier d'une seconde phase de duplication à grande échelle des expériences réussies.

Les SAP marin, côtier et ceux des zones agro écologiques sont à implanter. Les bonnes pratiques et les recommandations des études sont à vulgariser dans la seconde phase. Toutes les ONG disent que le projet a financé que les structures gouvernementales ou connexes. Aucune ONG n'a bénéficié de financement des expériences d'adaptation qu'elles conduisent sur le terrain et elles ne reçoivent pas aussi de rapport du projet.

Les parties prenantes du projet INTAC connaissent et comprennent mieux aujourd'hui les procédures d'ajustement de développement national et régional à incorporer dans les risques et opportunités du changement climatique dans les processus de planification. Elles se disent satisfaites de la coproduction initiée dans la gestion jugée efficace du projet INTAC

## VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 - Conclusion

Dans la démarche méthodologique, la conception du projet INTAC a suivi un processus descendant en partant de préoccupations régionales pour mieux appréhender le problème de l'adaptation au changement climatique qui constitue un défi pour l'économie du Sénégal. Cette démarche facilite le suivi et la capitalisation des expériences. Cependant elle peut ne pas prendre entièrement les réalités spécifiques des pays. Elle n'est pas entièrement en conformité avec le thème de l'alignement. Malgré tout, l'idée directrice du projet est pertinente et il a répondu à un besoin. A cet égard, il y a eu suffisamment d'efforts fournis par la partie nationale pour la prise en compte des priorités nationales. Cela a été fait dans la détermination des activités au niveau de chacun des cinq produits.

Ce processus de planification nationale du projet a mis de nombreux acteurs nationaux en synergie comme l'atteste le nombre d'institutions et d'organisations présentes au niveau du Comité de Pilotage et du Comité scientifique même si toutes n'ont pas eu le même niveau de présence dans la conduite des activités. Une expérience certes à petite échelle est aujourd'hui vécue dans la prise en charge globale de la question de l'adaptation. Elle est riche en apprentissage au regard de la diversifiée des activités conduites : renforcement de capacités des ressources humaines, équipement des institutions spécialisées, développement d'outils d'aide à la prise de décision au niveau de la planification et de la développement de mécanisme d'informations pour la gestion courante d'activités de production (SAP), expérimentation de partenariat public-privé pour faire face aux conséquences du changement climatique,

Néanmoins le projet a connu des faiblesses dont il faut tenir compte dans la seconde phase. Il s'agit notamment :

- du processus de planification qui pourrait être ascendant. Cela aurait pu élargir et enrichi les expériences en matière d'adaptation car les produits seraient mieux appropriés :
- de la nécessité de ramener les COMRECC au niveau des zones éco-géographiques
- de l'amélioration de la synergie entre les projets d'adaptation
- de la formalisation des relations entre les institutions partenaires travaillant sur un même sujet
- de l'évaluation des charges inhérentes au processus et la détermination des contributions spécifiques pour les prendre en charge
- de l'amélioration des ressources financières pour financer les activités les activités test en relation directe avec l'amélioration des moyens d'existence des populations
- De l'implication de la représentation des collectivités locales et du secteur privé au niveau des instances de pilotages
- La revue du nombre d'acteurs pertinents par instance (Comité de Pilotage et Comité scientifique) pour améliorer la mobilisation et faciliter la conduite des travaux par domaine de compétences
- la stratégie de communication élaborée et non mise en œuvre ; elle aurait accompagné de manière pertinente l'exécution des activités pour une meilleure appropriation par les populations
- la formation non élargie aux producteurs ruraux (agriculture, élevage, pêche)

La composition de l'équipe est également assez restreinte pour la prise en compte d'un thème aussi important qui couvre plusieurs aspects et implique un large éventail de partenaires qui doivent travailler en équipe pluridisciplinaire et être suivis. La promotion de l'appropriation du projet par les ministères sectoriels et autres partenaires ne paraît pas suffisante pour la mise en œuvre du projet.

## 6.2 - Recommandations

Les recommandations ci-dessous sont élaborées à partir des différentes conclusions évaluatives. Certaines relatives à la conception et l'ancrage du projet sont d'ordre stratégique et d'autres relatives à la mise en œuvre sont d'ordre opérationnel.

RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE
<p><b>Valorisation des études et consolidation des acquis dans une seconde phase d'INTAC de 3 ans au minimum</b></p> <p>Les acquis du projet INTAC sont nombreux et variés. Ils couvrent des études, l'expérimentation de la gestion de processus dans l'adaptation au changement, le renforcement de capacités etc.</p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appropriation totale de la conception du projet en laissant la possibilité au pays d'identifier les produits et les activités inhérentes ; cela poserait moins de problèmes dans l'élaboration du cadre logique ;</li> <li>- L'implication des ministères sectoriels notamment agriculture, élevage, pêche, hydraulique dans la phase de conception et de planification pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations ;</li> <li>- l'évaluation du budget du projet sur la base d'une évaluation des besoins de consolidation des acquis de la phase 1 et de la valorisation des résultats des études;</li> <li>- l'implication des collectivités locales et du secteur privé au niveau du Comité de pilotage depuis la phase de planification ;</li> <li>- la définition des mécanismes de pérennisation du projet dont le volet financier dans la conception ;</li> <li>- la formation des ressources humaines des structures et institutions impliquées dans la mise en œuvre des activités soutenues par INTAC ;</li> <li>- L'achèvement de toutes les initiatives entamées.</li> <li>- L'extension de certaines initiatives à toutes les régions agro écologiques (SAP, COMRECC).</li> </ul>	<p>Coopération japonaise            PNUD            PAA            Gouvernement du Sénégal</p>
<p><b>Maintenir l'exécution nationale dans la mise en œuvre de la seconde phase et l'encrage conséquent.</b></p> <p>La matérialisation de cette recommandation pourrait être réalisée par la classification et la détermination du niveau d'implication des parties prenantes réparties en groupes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Comité de Pilotage restreint (CAP, DPN, DCEF, DEEC, PNUD) ;</li> <li>- le Comité scientifique (Les institutions de recherche, les Universités et l'ANACIM) ;</li> <li>- le comité de pilotage (MEF, MEDD, MA, ME, M de la Pêche, MIT, l'UAEL, le Privé, le</li> </ul>	<p>Gouvernement du Sénégal</p>

RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE
<p>CONGAD, le CNCR, ISRA, Universités,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénéficiaires (associations professionnelles d'agriculteurs, de pêcheurs, d'éleveurs, les ONG spécialisées dans le domaine ?</li> </ul> <p>La forte implication des ministères sectoriels</p>	
<p><b>Mobiliser des ressources financières conséquentes au regard des enjeux et de la diversité des activités à conduire.</b></p> <p>La matérialisation de cette recommandation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la négociation du budget du projet sur la base d'un arbitrage des activités définies par les parties prenantes après la déclinaison des toutes leurs priorités ;</li> <li>- l'implication des collectivités locales et du secteur privé dans le financement des activités du projet ;</li> <li>- la prise en charge de certaines charges liées à la participation des experts par les ministères sectoriels et les institutions locales.</li> </ul>	<p>Gouvernement du Sénégal Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Coopération japonaise, PAA).</p>
<p><b>Mettre en œuvre des activités de consolidation des acquis et de développement nouvelles activités sur la base des leçons tirées des processus d'apprentissage (coréalisation public-privé, mutualisation des ressources pour conduire des expériences pilotes) et des études réalisées.</b></p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un financement conséquent pour l'amélioration et le développement des outils, instruments et mécanismes d'intégration de l'adaptation dans la planification ;</li> <li>- la formation du personnel des ministères sectoriels</li> <li>- l'installation de SAP par zone agro écologique ;</li> <li>- l'amélioration du niveau d'équipement des institutions partenaires ;</li> <li>- l'organisation des COMRECC par zone éco-géographique ;</li> <li>- la poursuite de la formation des étudiants dans le cadre de protocoles entre les universités et les services techniques ;</li> <li>- le financement de la formation du personnel technique des institutions partenaires et des ministères sectoriels,</li> <li>- formation appropriée des producteurs, éleveurs et pêcheurs sur l'adaptation au changement.</li> </ul>	<p>Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Coopération japonaise, PAA).</p> <p>Gouvernement DEEC/MDD</p>
<p><b>Diversifier et développer le partenariat avec toutes les parties prenantes du projet.</b></p> <p>La mise en place de la recommandation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implication des ministères sectoriels, les collectivités locales, les institutions de recherche,</li> </ul>	<p>Gouvernement DEEC UGP</p>

RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE
<p>les universités, le secteur privé et les ONG depuis la phase de planification du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement de protocoles entre les acteurs de l'adaptation sur la base de détermination des rôles et responsabilités de chaque partie ;</li> <li>- l'accroissement des capacités de mobilisation de ressources locales par une grande implication du secteur privé intervenant en amont et en aval des filières agricoles, d'élevage et de la pêche dans les programmes AC ;</li> <li>- le renforcement des capacités des collectivités locales pour une bonne prise en charge de l'adaptation dans l'élaboration des PRDI, PLD et PIC.</li> </ul>	
<p><b>Améliorer la prise en charge de la dimension genre dans le projet.</b></p> <p>La mise en œuvre de cette recommandation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des besoins stratégiques des femmes dans les processus d'adaptation dans les secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche ;</li> <li>- la formation des agents du projet et des partenaires technique en genre et changement climatique ;</li> <li>- la définition d'une stratégie genre du projet et sa mise en œuvre.</li> </ul>	UGP
<p><b>Améliorer la part du budget qui affecte l'amélioration des moyens d'existence</b></p> <p>Définir une proportion du budget par secteur dans le montage financier de la nouvelle phase du projet INTAC</p> <p>Accorder de l'importance au développement des outils liés l'amélioration des conditions d'existence des populations</p> <p>Mettre l'accent sur le développement de processus dans la conduite d'actions d'adaptation comme la protection côtière</p>	Partenaires Techniques et Financiers Gouvernement du Sénégal

## **VII. ANNEXES**

### **Annexe1 : Liste des documents exploités**

- Document de PDES
- UNDAF
- Document de PAA/INT
- PTAB 2011
- PTAB 2012
- Bilan annuel 2011
- Bilan annuel 2012
- Bilan et perspectives INTACSEN
- Rapport de l'étude de mise en place d'un dispositif opérationnel de système d'alerte précoce
- Rapport cadre de suivi
- Rapport étude de la vulnérabilité de la biodiversité dans la zone côtière du Delta du Saloum
- Inventaire des initiatives de protection côtière
- Recueil des meilleures pratiques en matière d'adaptation au changement climatique
- Etude de vulnérabilité selon le genre et le rôle des femmes dans la lutte contre les inondations à Djiddah Thiaroye Kao
- Les conventions et protocoles

**Annexe2 : Liste des membres du comité de pilotage et comité scientifique**

N°	Structure	Contacts	Téléphone	Email
1	<b>Direction de l'Environnement et des Etablissement Classés (DEEC)</b>	<b>Mme Ndeye Fatou Diaw Guène Baba DRAME</b>	<b>77 570 78 09 -33 821 07 25 77 518 03 13</b>	<a href="mailto:mactarguene@yahoo.fr">mactarguene@yahoo.fr</a> <a href="mailto:babadrame@gmail.com">babadrame@gmail.com</a>
2	Direction de la Planification nationale (DPN)	Sékou Diakhaby Mouhamadou Lamine Niang	33 823 88 91	<a href="mailto:niang.lamine@gmail.com">niang.lamine@gmail.com</a> , <a href="mailto:diafa2000@hotmail.com">diafa2000@hotmail.com</a>
3	<b>Direction de l'Agriculture (DA)</b>	<b>Bounama Dièye</b>	<b>77 531 93 62</b>	<a href="mailto:bounama1968@gmail.com">bounama1968@gmail.com</a>
4	<b>Direction des Parcs Nationaux (DPN)</b>	<b>Lamine Kane</b>	<b>77 556 37 12</b>	<a href="mailto:kanelamine@hotmail.com">kanelamine@hotmail.com</a>
5	Centre de Suivi Ecologique (CSE)	Amadou Sall - Azize Touré	77 694 58 84 77 550 76 71	<a href="mailto:Assize.toure@cse.sn">Assize.toure@cse.sn</a> <a href="mailto:amadou.sall@cse.sn">amadou.sall@cse.sn</a>
6	<b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie -ANACIM</b>	<b>Diabel Ndiaye</b>	<b>33 869 53 35-77 645 51 72</b>	<a href="mailto:diamyfr@yahoo.fr">diamyfr@yahoo.fr</a>
7	Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP)	Pape Makhtar Ndiaye	33 849 90 20	<a href="mailto:ndiayepm@hotmail.com">ndiayepm@hotmail.com</a>
8	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)	Birame Diouf	77 528 75 59 33 824 41 16	<a href="mailto:bdioufbay@yahoo.fr">bdioufbay@yahoo.fr</a>
9	Centre de Recherches Océanographiques Dakar Thiaroye (CRODT)		221 33 832 82 65	<a href="mailto:crodt@crodt.isra.sn">crodt@crodt.isra.sn</a>
10	Environnement et Développement du Tiers-Monde (ENDA-Energie)	Ousmane Fall Libasse Ba	33 849 47 14 / 77 637. 88 45	<a href="mailto:enda.energy@orange.sn">enda.energy@orange.sn</a>
11	Direction des Pêches Maritimes	Aïssatou Fall Ndoye		<a href="mailto:mourides2000@yahoo.fr">mourides2000@yahoo.fr</a>
12	Direction du Tourisme	Mme Dibor Sarr	77 528 09 91	<a href="mailto:diborsar@yahoo.fr">diborsar@yahoo.fr</a>
13	Direction de l'Elevage	Mme Khady Kane		<a href="mailto:Khadykane10@yahoo.fr">Khadykane10@yahoo.fr</a>
14	Fonds Mondial pour la Nature (WWF)			<a href="mailto:odiop@wwfsenegal.org">odiop@wwfsenegal.org</a>
15	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)	Mme Yacine Badiane Ndour	77 554 88 21-33 832 62 98	<a href="mailto:yacine.ndour@ird.com">yacine.ndour@ird.com</a>
16	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b>	<b>Alioune Badara Kaéré</b>	<b>33 859 67 67</b>	<a href="mailto:alioune.badara.kaere@undp.org">alioune.badara.kaere@undp.org</a>
17	<b>Programme d'Adaptation en Afrique (PAA)</b>	<b>Candida Salvadogo Ian Rector</b>	<b>33 839 38 45</b>	<a href="mailto:Ianr@unops.org">Ianr@unops.org</a> <a href="mailto:candidass@unops.org">candidass@unops.org</a>
18	<b>Direction de la Gestion et de la Planification de la Recherche en Eau (DGPRES)</b>	<b>Ansoumana Bodian</b>	<b>77 811 75 53</b>	<a href="mailto:dioung2001@yahoo.fr">dioung2001@yahoo.fr</a>
19	Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)			
20	<b>Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)</b>	<b>Mamadou Ndome</b>		<a href="mailto:ndomemamadou.sn@jica.go.jp">ndomemamadou.sn@jica.go.jp</a>
21	Programme TACC	Babacar DIA	77 536 46 80	

N°	Structure	Contacts	Téléphone	Email
22	IED AFRIQUE	Cheikh Tidiane Sall		<a href="mailto:cheikh_tidiane_sall@yahoo.fr">cheikh_tidiane_sall@yahoo.fr</a>
23	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal (PGIES)			
24	Projet PROGEDIME	Jean Laurent Kaly		<a href="mailto:biogath@yahoo.fr">biogath@yahoo.fr</a>
25	<b>Projet ACCC</b>	<b>Mame Thierno Gueye</b>		<a href="mailto:mame_thiernogueye@hotmail.com">mame_thiernogueye@hotmail.com</a>
26	Wetlands International (WI)			
27	<b>Laboratoire Physique de l'Atmosphère Siméon Fongang (LPAO/UCAD)</b>	<b>Pr Amadou Thierno Gaye</b>	<b>33 825 93 64 77 639 81 55</b>	<a href="mailto:atgaye@gmail.com">atgaye@gmail.com</a>
28	ONG Green Senegal	Ibrahima FALL		
29	Direction de la Coopération économique et financière (DCEF)			
30	Agence de l'Aménagement du Territoire (DAT) ;			
31	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols-DEFCCS	Amsatou Niang	33 831 01 01-33 832 08 56 77 634 68 30	<a href="mailto:aniang0@gmail.com">aniang0@gmail.com</a>
32	Institut National de Pédologie (INP)			
33	Union mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Balle Seye	33 824 76 64	<a href="mailto:elballe.seye@gmail.com">elballe.seye@gmail.com</a>
34	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi (CEPS)	Moustapha Ndiaye	77 657 72 26	<a href="mailto:magibas2003@yahoo.fr">magibas2003@yahoo.fr</a>



### Annexe 3 : Analyse des réalisations du projet par rapport aux prévisions du Cadre logique

Activités prévues dans document de projet (cibles)	Activités prévues (PTA 2011 & 2012) et réalisées	Activités prévues et non réalisées	Activités non prévues et réalisées	Observations
<b>Produit 1 : Des outils de planification dynamiques/mécanismes à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique sont introduits</b>				
Faire un examen critique des données de base et déterminer les besoins en informations et de matériels d'adaptation des secteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une (01) étude d'inventaire des ouvrages de protection côtière sur le littoral de Saint-Louis à Sally</li> <li>- Une (01) étude évaluant le niveau de prise en compte de l'adaptation au Changement climatique dans les Lettres de Politique Sectorielle (LPS)</li> <li>- Trois (3) études évaluant la vulnérabilité et l'adaptation au Changement climatique dans les secteurs clés (agriculture irriguée, tourisme et biodiversité)</li> <li>- Une (01) étude tenant compte du genre dans la gestion des inondations dans la banlieue de Dakar</li> </ul>	A COMPLETER (page 11)	A COMPLETER (page 11)	
Réaliser des actions concrètes et pilotes d'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 (04) démonstrations d'ouvrages divers de protection côtière (localités de Saly, Corniche Ouest de Dakar, Rufisque) ;</li> </ul>			
Développer des outils et/ou mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au CC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques</li> </ul>			Cette cartographie des acteurs ne touche pas encore toutes les

Activités prévues dans document de projet (cibles)	Activités prévues (PTA 2011 & 2012) et réalisées	Activités prévues et non réalisées	Activités non prévues et réalisées	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Système d'Alerte Précoce (SAP) pour l'agriculture et la sécurité alimentaire mis en place à Kaffrine</li> <li>- Un modèle d'équilibre économique (prévision du PIB suivant la pluviométrie) développé</li> </ul>			<p>régions ;</p> <p>Sauf pour le secteur de la pêche et de l'élevage</p>
<b>Produit 2 : Les capacités de prise de décision des structures institutionnelles sont renforcées pour gérer les risques et opportunités du changement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national</b>				
<p>Evaluer les risques et faire des analyses coûts et bénéfiques du Produit 1;</p> <p>Faire la synthèse et le traitement des données produites par les ministères clés;</p> <p>Fournir les résultats des évaluations aux décideurs politiques afin qu'ils les intègrent dans la planification socioéconomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 structures partenaires (ISRA-ANACIM-CSE-DEEC-DGPRES-LPAOSF) sont équipées en matériels de collecte et de stockage de données ;</li> <li>- Mise en place de COMREC 2 dans des régions</li> <li>- 652 h/j de formation de ressources humaines des institutions partenaires (Collèges, Ministères techniques, Assemblée Nationale et Collectivités locales), formées dans le domaine de l'adaptation climatique au changement climatique;</li> <li>- 10 étudiants (4 masters et 6 doctorants) soutenus dans des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de réseautage, de partage de données entre les institutions pour faciliter l'échange de données et d'expériences</li> <li>- Mettre en place un Système d'Alerte Précoce (SAP-Marin et Côtier)</li> </ul>		

<sup>2</sup> Des Comités régionaux de Changement climatique installés et les capacités des acteurs renforcés dans les régions de Saint-Louis, Kolda, Matam, Kaolack, Thiès, Fatik.

Activités prévues dans document de projet (cibles)	Activités prévues (PTA 2011 & 2012) et réalisées	Activités prévues et non réalisées	Activités non prévues et réalisées	Observations
	projets de recherche sur l'adaptation au Changement climatique			
<b>Produit 3 : Politiques et mesures de résistance au climat mise en œuvre dans les secteurs prioritaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler une stratégie nationale d'adaptation (SNA)</li> <li>- Mettre à jour les informations sur le climat et l'adaptation aux CC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAP agricole mis en place à Kaffrine en</li> <li>- Relation avec l'ANCIM, ISRA et la Direction de l'Agriculture</li> </ul>			Les Plans de travail n'ont pas considéré d'activités spécifiques sur cette composante, excepté la revue du niveau de prise en charge de l'adaptation climatique dans les politiques sectorielles
<b>Produit 4 : Options de financement pour assurer les coûts d'adaptation nationale assurées aux niveaux local, national, sous régional et régional.</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les instruments financiers novateurs et des mécanismes appropriés ;</li> <li>- Elaborer et mettre en place un cadre d'un renforcement de stratégies de financement afin de financer l'adaptation à tous les niveaux (national, régional et local) dans le court terme et à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude d'identification des instruments et mécanismes financiers (non validée) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des acteurs au niveau national et régional sur l'accès aux fonds</li> <li>- Accompagner des initiatives pilotes de démonstration des instruments et mécanismes financiers</li> </ul>		
<b>Produit 5: Connaissance des procédures d'ajustement de développement national et régional à incorporer complètement dans les risques et opportunités du changement climatique générée et partagée à tous les niveaux</b>				
Capitaliser et diffuser les leçons et bonnes pratiques des produits 1 – 4 à tous les niveaux (local,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une brochure sur l'adaptation des politiques aux CC éditée et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaliser et diffuser les</li> </ul>		

Activités prévues dans document de projet (cibles)	Activités prévues (PTA 2011 & 2012) et réalisées	Activités prévues et non réalisées	Activités non prévues et réalisées	Observations
régional, national et international)	diffusée (au niveau national et une rencontre international à Durban)	meilleures pratiques d'adaptation aux CC  - Elaborer et valider un Plan de Communication sur l'adaptation aux CC (3)		

---

<sup>3</sup> Ce Plan de COM devait entre autres, accompagner la réalisation de 3 foras de vulgarisation, des supports de communication et des sessions de plaidoyer dans les zones d'intervention.

**Annexe4 : Tableau des équipements mis à la disposition des institutions locales pour renforcer leur intervention**

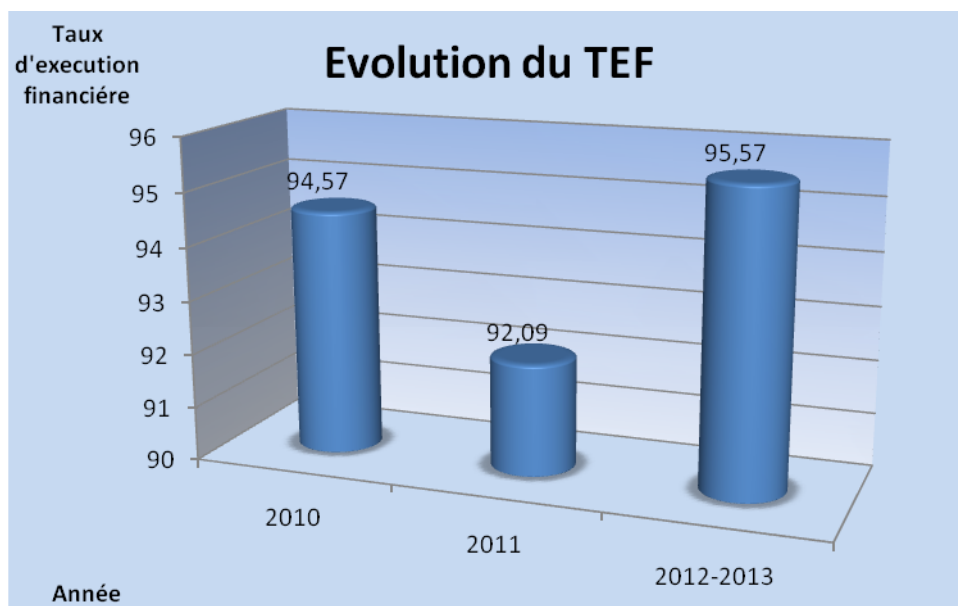
<b>Structure</b>	<b>Caractéristiques techniques du matériel</b>	<b>Objectif recherché</b>
<b>ISRA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portable photosynthèse</li> <li>• Soil respiration chamber : chambre à pression SF PRES 70 et accessoires</li> <li>• Diviner 2000</li> <li>• Packard Bell PC Imedia i6500 - i5-650</li> </ul>	La mise à disposition de ces équipements va aider à accroître les capacités de collecte et de stockage de l'ISRA pour lui permettre de remplir pleinement sa mission de fourniture de données et de conseil pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et de la lutte contre le changement climatique. cela se fera par la mise en place d'une base de données pouvant aider à une meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement de politiques agricoles au Sénégal.
<b>ANACIM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateurs portable, PC</li> <li>• Imprimante ;</li> <li>• De logiciel de base de données et de cartographie (SIG)</li> </ul>	L'objectif visé à travers cet appui est essentiellement d'apporter un soutien aux institutions partenaires pour des solutions d'adaptation plus appropriées.
<b>DGPRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thalimèdes complets</li> <li>• Echelles limnimétriques</li> </ul>	La mise à disposition de ces équipements va aider à réfectionner des stations hydrométriques, à renforcer les capacités hydrométriques, à renforcer les capacités des agents de la DGPRE et des Brigades hydrologiques sur la problématique du changement climatique et des ressources en eau.
<b>DEEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (01) Ordinateur de terrain</li> <li>• Un (01) appareil de mesure de la pollution des véhicules.</li> </ul>	L'objectif visé à travers cet équipement est de renforcer son système de veille environnementale, notamment le suivi de l'évolution de certains paramètres climatiques.

## Annexe 5 : Etat d'exécution budgétaire et financière 2012 - 2013

### Analyse de la situation budgétaire et financière

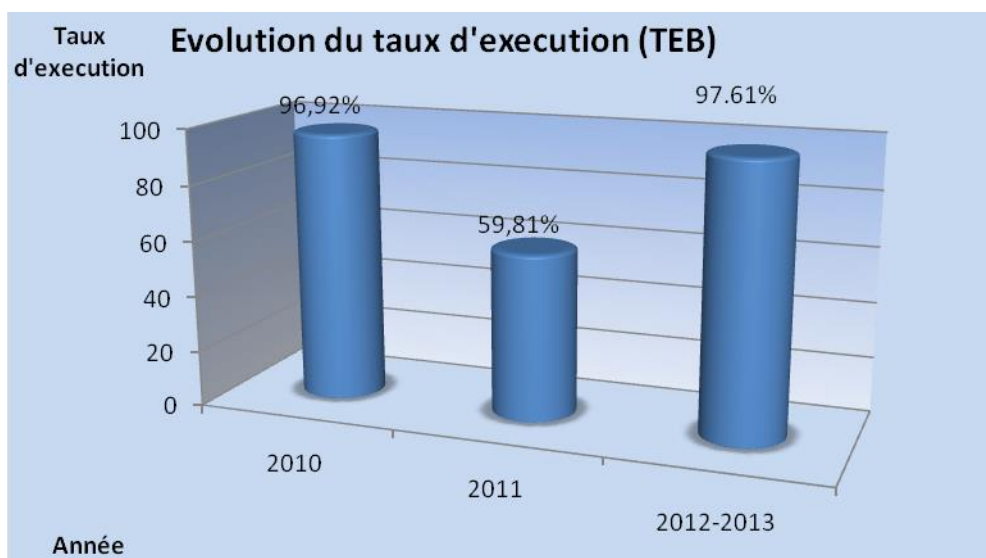
#### Evolution du taux d'exécution financière par année

##### Histogramme de l'évolution du taux d'exécution financière (TEF)



Ce graphique montre un taux d'exécution financier global assez satisfaisant de (100% ???) par rapport au total des avances reçues de 2010 à 2012 sur les réalisations totales de la même période.

##### L'évolution du taux d'exécution budgétaire par année



Le projet enregistre un bon niveau d'exécution soit de 97.61% (2012+ janvier-mars 2013) comparé à la moyenne consolidé du PNUD qui est de 73%. (Source Rapport du RARE de 2011). Le projet est dans une bonne progression de son TEB de 2011 à 2013.

## Annexe 6 : Liste des personnes consultées

Institution	Prénom	Nom
<b>Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)</b>	<b>Mme Ndeye FAtou Diaw Baba</b>	GUENE (Directrice) DRAME
<b>Direction de la Gestion et de la Planification de la Recherche en Eau (DGPRE)</b>	<b>Ansoumana</b>	BODIAN
Direction de la Planification Nationale	Sékou Mouhamadou Lamine Malamine	DIAKHABY (Directeur) NIANG SADIO
Direction de l'Agriculture (DA)	Bounama	DIEYE
Cellule d'Appui au Projets/programmes	Pape Makhtar Arona	NDIAYE DIARRA
Programme des Nations Unies Pour le Développement	<b>Alioune Badara</b>	KAERE
Agence Nationale de l'Aviation Civile et Météorologique	Cherif <b>Diabel</b>	DIOP (Directeur) NDIAYE
Initiative Environnement en Afrique	Bara	GUEYE
Groupe de Ressource pour l'Environnement (GREEN)	Ibrahima	FALL
CONGAD	Birame	DIOUF
Hôtel Filao/ Comité de Gestion	Ibrahima	SARR
<b>Personnes contactées par envoi de questionnaire</b>		
<b>Laboratoire Physique de l'Atmosphère Simeon Fongang (LPAO/UCAD)</b>	<b>Pr Amadou Thierno</b>	GAYE
Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)	Mme Yacine Badiane	NDOUR
Centre de Suivi Ecologique (CSE)	Alioune	TOURE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

\*\*\*

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DU PLAN**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE**



**TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION  
D'EVALUATION FINALE DU PROJET D'INTEGRATION DE  
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS  
LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SENEGAL  
(INTAC)**



**SOMMAIRE**

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II. PRESENTATION DU PROJET INTAC**
- III. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION**
- IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**
- V. MANDAT DU CONSULTANT**
- VI. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES**
- VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION**
- VIII. DUREE DE LA MISSION**
- IX. PROFIL DU CONSULTANT**
- X. SELECTION DU CONSULTANT**
- XI. FINANCEMENT DE LA MISSION**
- XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>CAP</b> :	Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets/Programmes
<b>CDSMT</b> :	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
<b>CNP</b> :	Comité National de Pilotage
<b>CST</b> :	Comité Scientifique et Technique
<b>CV</b> :	Curriculum Vitae
<b>DAP</b> :	Document d'Appui au Projet
<b>DCEF</b> :	Direction de la Coopération Economique et Financière
<b>DEEC</b> :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DEFCCS</b> :	Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols
<b>DGF</b> :	Direction Générale des Finances
<b>DI</b> :	Direction de l'Investissement
<b>SNDES</b> :	Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
<b>DPN</b> :	Direction des Parcs Nationaux
<b>DPN/MEF</b> :	Direction de la Planification Nationale
<b>HT</b> :	Hors Taxes
<b>INTAC</b> :	Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal
<b>JICA</b> :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>LPSE</b> :	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
<b>LPS</b> :	Lettre de Politique Sectorielle
<b>MEF</b> :	Ministère de l'Economie et des finances
<b>MEDD</b> :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>NEX</b> :	Exécution Nationale
<b>OMD</b> :	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>PAA</b> :	Programme d'Adaptation en Afrique
<b>PNUD</b> :	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTA</b> :	Plan de Travail Annuel
<b>PTT</b> :	Plan de Travail Trimestriel
<b>TDR</b> :	Termes de Référence

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pays sahélien, le Sénégal a une façade maritime de près de 700 km de long. Cette position géographique fait que, le développement économique du pays est fortement influencé par le phénomène du changement climatique. Ce dernier se manifeste entre autres, par la montée du niveau de la mer, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des évènements exceptionnels et des températures élevées.

De ce fait, l'économie sénégalaise dominée par les secteurs fortement dépendants des ressources naturelles, subit les contre coups de la dégradation de ces dernières.

L'une des conséquences de cette situation est la forte migration des populations de l'intérieur vers le littoral où 60% de la population vivent actuellement. Partant, les ressources côtières et les services fournis par les écosystèmes sont de plus en compromis.

Pour faire face aux phénomènes liés au changement climatique, le Gouvernement du Sénégal a, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers et conformément à l'esprit et à la lettre du Programme d'Adaptation en Afrique (PAA), mis en place le projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal (INTAC) pour une durée de deux ans.

Le projet vise à renforcer les capacités d'adaptation du Sénégal au changement climatique et à préserver ainsi les acquis de développement. Pour ce faire, la réalisation d'actions préventives prenant en compte la gestion des risques liés aux catastrophes dans la phase de planification des projets de développements est préconisée plutôt que la réalisation d'ouvrages lourds inadaptés.

Le projet INTAC est partie intégrante du Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) qui appuie vingt pays Africains à créer un environnement favorable et à développer la capacité nécessaire au niveau local et national, afin de faciliter la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi évaluation et l'ajustement nécessaire aux politiques d'adaptation.

Les produits globaux poursuivis par le PAA se résument ainsi qu'il suit, même si les différents pays se sont engagés à les traduire de façon plus pertinente par rapport à leur priorité d'adaptation :

- e. Développement d'outils et/ou de mécanismes de planification dynamiques à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique ;*
- f. Renforcement des capacités des structures institutionnelles pour la prise de décisions intégrées aussi bien aux niveaux local, régional que national, face aux risques et opportunités liés aux changements climatiques;*
- g. Mise en œuvre de politiques et mesures de résistance des secteurs prioritaires ;*
- h. Options de financement pour assurer les coûts d'adaptation ;*
- i. Connaissances sur les processus d'ajustement aux niveaux régional et national ;*

***Produit 1: Des outils de planification dynamiques/mécanismes, à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement***

*climatique sont introduites*

***Produit2: Les capacités de prise de décision des structures institutionnelles sont renforcées pour gérer les risques et opportunités du changement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national.***

***Produit 3: Politiques et mesures de résistance au climat mise en œuvre dans les secteurs prioritaires***

***Produit 4: Options de financement pour assurer les coûts d'adaptation nationale assurées aux niveaux local, national, sous régional et régional***

***Produit5: Connaissance sur les procédures d'ajustement, de développement national et régional à incorporer complètement dans les risques et opportunités du changement climatique générée et partagée à tous les niveaux***

***Gestion réussie du projet***

L'objectif visé est d'incorporer et d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la politique, la gouvernance et les objectifs essentiels de développement à travers les structures institutionnelles, la politique de réforme, le renforcement des capacités, la sensibilisation et les mécanismes financiers.

Ainsi, après deux (02) ans d'exécution du projet INTAC, le temps est venu, conformément au DAP, de procéder à son évaluation finale indépendante, pour apprécier les efforts fournis mais aussi et surtout tirer les enseignements nécessaires à une meilleure orientation des actions futures.

Cette évaluation permettra entre autres, de déterminer l'efficacité, la rationalité, la viabilité et la pertinence du Projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal, mesurées à l'aune des objectifs, des produits, des cibles et la contribution de facteurs et d'acteurs externes au groupe de projets.

## **II. PRESENTATION DU PROJET**

*Le Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) a été lancé en 2008, par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec l'ONUDI, l'UNICEF et le PAM et bénéficie d'un financement de 92,1 millions d'USD du gouvernement japonais. Le PAA a été créé dans le contexte du Cadre conjoint Japon-PNUD pour le développement d'un partenariat en faveur de l'adaptation au changement climatique en Afrique, un partenariat fondé lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) en mai 2008.*

Dans le cadre de ce programme, le Sénégal a bénéficié d'un financement de 2,975 000 millions de dollars, pour la mise en œuvre du projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le développement durable au Sénégal (INTAC). Il a démarré au mois de septembre 2010, pour une durée de deux (02) ans, soit 24 mois.

L'ancrage institutionnel du projet est assuré par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). L'exécution du projet est faite selon la modalité d'Exécution Nationale (NEX) ; c'est-à-dire que la mise en œuvre de toutes les activités doit se conformer aux procédures nationales. Cette structuration permet de garantir l'harmonisation et une visibilité des interventions du Projet. Il est à souligner que la DEEC assure la présidence du comité de pilotage du projet et son rôle est d'apporter l'éclairage scientifique et technique à la démarche d'exécution du projet.

Conformément aux préoccupations de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSERN/2009-2015) et avec l'appui et la collaboration développés avec l'Agence de Coopération Japonaise (JICA), l'accent est mis sur des actions concrètes. Il s'agit, tout au long du littoral, de réaliser des ouvrages de protection côtière qui peuvent soulager les populations et amoindrir les risques de catastrophes liés aux phénomènes d'érosion côtière qui commencent à y être récurrents.

Dans le cadre de ce projet, les zones prioritaires ciblées concernent : la corniche ouest de Dakar, Rufisque et Sally. Des actions de démonstration ont été réalisées pour davantage montrer que l'adaptation, au-delà de la recherche de solutions adéquates, c'est aussi parer au plus exposé, en apportant des solutions d'urgence dont la finalité peut se résumer à sauvegarder des pans de notre économie locale structurée sur le long du littoral. En dehors de ces réalisations, des études et recherches ont été menées au préalable pour mieux cerner le degré d'exposition de certains secteurs et proposer des solutions durables à une bonne adaptation.

### III. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif global de la mission est de faire, après vingt-quatre (24) mois d'existence du projet INTAC, une évaluation finale appréciant l'efficacité, l'efficience, la durabilité et de façon globale les indicateurs du cadre logique.

De manière spécifique, la mission d'évaluation devra apprécier :

- **la pertinence et la cohérence du Projet** : ce qui permet d'apprécier le diagnostic ou encore la problématique dégagée, ainsi que l'agencement des actions voire la stratégie qui a été mise en œuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la correspondance du projet avec les besoins et les demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques au niveau national (SNDES/2013-2017), CDSMT, etc.) ;
- **l'efficacité** pour apprécier dans quelles mesures les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés, les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;
- **l'efficience** pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.
- **la durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus ;

- **les Effets** qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

#### IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives, à savoir : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports de révision internes, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent représenter des preuves pour former des opinions. Le consultant devra aussi se servir des concertations et rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, comme méthode de collecte des données significatives pour l'évaluation. Le consultant devra développer sa méthodologie conformément aux directives du comité de pilotage figurant dans les TDR.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée sera décrite en détail dans la note d'orientation méthodologique, de même que les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

#### V. MANDAT DU CONSULTANT

L'évaluation finale du projet INTAC sera menée par un consultant national indépendant et coordonnée par la Direction de la Planification Nationale.

De manière spécifique, elle mettra l'accent sur les points suivants :

- ✓ la **conception** : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du projet INTAC aux OMD (éléments de référence), au DPES et à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de l'Environnement et des ressources Naturelles (secteur concerné) et autres documents stratégiques ;
- ✓ le **cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du projet avec les principes de l'exécution nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du Projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD, CAP/DI, Comité de Pilotage, DPN, DEEC, PAA et le CST ...) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès;
- ✓ **l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l'efficacité et l'efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **la mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;

- ✓ **la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées ; apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre ;
- ✓ **les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;
- ✓ **l'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficience du projet en termes de gestion financière ; elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...) ;
- ✓ **le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Coordination du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST)
- ✓ **les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes, tant au niveau central qu'au niveau local et des sites (Comité de Pilotage, Comité Scientifique et Technique, etc.) ;
- ✓ **les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du projet de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **la communication/visibilité du projet** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du Projet ;
- ✓ **l'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au projet (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.) ;
- ✓ **la qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
- ✓ **les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

## VI. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES

Il est attendu de la mission d'évaluation les produits suivants :

- Une **note d'orientation méthodologique**, cinq (5) jours après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l'évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage ;

Un **rapport provisoire**, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence et contenant des recommandations pertinentes et opérationnelles sur les différents points rappelés. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage.

- Un **rapport final** d'une cinquantaine (50) de pages annexes non comprises, contiendra un résumé analytique de (5) pages environ, présentant une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final, rédigé en français sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au Directeur de la Planification Nationale président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du comité de pilotage. Une copie du rapport sera traduite en anglais par les soins du PNUD.

## **VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION**

Le projet INTAC sera évalué selon la modalité « Exécution Nationale (NEX). Les travaux de la mission d'évaluation finale seront supervisés par un Comité de Pilotage présidé par la Direction de la Planification Nationale (DPN/MEF) et composé de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP/DI/DGF/MEF), de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEF), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l'évaluation. Il organisera deux réunions pendant la mission :

- Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d'orientation méthodologique du consultant ;
- Une réunion d'examen du rapport provisoire.

Une visite des sites sera organisée et les frais inhérents à la mission seront pris en charge par le projet. La documentation nécessaire au bon déroulement de l'évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»...).

## **VIII. DUREE DE LA MISSION**

La mission d'évaluation, qui sera menée par un (01) consultant national, est prévue pour une durée de quatre (04) semaines calendaires soit vingt (20) jours ouvrables. Le consultant doit respecter les délais établis sous peine de sanction.

## **IX. PROFIL DU CONSULTANT**

La mission d'évaluation finale du projet INTAC sera menée par un consultant national ayant une connaissance et une expérience avérées dans la conduite d'une évaluation. Il devra :



- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau bac plus cinq (5) ans au moins ou équivalent et avoir une très bonne expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et une expérience minimale de cinq (05) en matière d'évaluation et de formulation de projets/programmes. Une bonne connaissance du système des Nations Unies et plus spécifiquement du PNUD serait un plus.
- être un Socio-Economiste et/ou Planificateur avec une bonne connaissance de la problématique du développement à la base axée entre autres sur la création de richesse, l'amélioration des conditions de vie et la responsabilisation des populations, le genre, etc.,
- Il doit aussi avoir une bonne connaissance de la gestion de l'environnement et plus spécifiquement disposer de solides connaissances dans le changement climatique.

## X. SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l'évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à travers la Direction de la Planification Nationale (DPN). Elle se fera conformément aux règles et procédures en vigueur et sur la base d'un dossier comprenant :

1- Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** ;

2- Une **offre technique** faisant apparaître :

- Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les

activités à mener pour la réalisation de l'évaluation ainsi que l'approche préconisée ;

- Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail.

Les principaux critères de sélection du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

Tableau : *Critères de sélection et grille de notation*

<b>Critères de sélection</b>	<b>grille de notation</b>
niveau académique	noté sur 10 points
Compréhension des TDR, méthodologie et chronogramme	notés sur 20 points
expérience professionnelle	notée sur 30 points
expérience dans le domaine du changement climatique	notée sur 40 points

***La sélection du consultant sera principalement fondée sur la qualité de l'offre technique. Cependant, le consultant proposera une offre financière.***

### **3- Une offre financière**

L'**offre financière** fera apparaître le budget destiné à l'étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d'évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, et sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d'impression, secrétariat, déplacements, etc.).

Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l'évaluation finale du projet INTAC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux enveloppes différentes et fermées.

## **XI. FINANCEMENT DE LA MISSION**

Le financement de la mission d'évaluation finale est totalement à la charge du projet INTAC. Le consultant sera payé par le projet selon le barème du PNUD. Les paiements s'effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (30%), dépôt du rapport provisoire (40%) et dépôt du rapport final (30%). En plus des honoraires du consultant, les frais liés aux visites de terrains seront aussi à la charge du projet et pourront faire l'objet de négociations avec le Comité de Pilotage conformément à la note d'orientation méthodologique proposée par le consultant.

## **XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

Les résultats de l'évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (Etat du Sénégal et PNUD). Par conséquent, aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l'exercice des compétences dévolues à l'une des différentes structures qui composent le comité de pilotage.